



Un grand serviteur de la France en Canada: François Provost

Raymond Douville, S. R. C.

Numéro 36, 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025282ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025282ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Douville, R. (1971). Un grand serviteur de la France en Canada: François Provost. *Les Cahiers des dix*, (36), 73–119. <https://doi.org/10.7202/1025282ar>

Un grand serviteur de la France en Canada: François Provost

Par RAYMOND DOUVILLE, S. R. C.

La limite obligatoire d'espace qui nous était indiquée par la direction du *Dictionnaire biographique du Canada* dans la rédaction de la biographie de François Provost¹ ne rend pas suffisamment justice, croyons-nous, à ce dernier. Il vaut plus et mieux. Et nous voulons ici lui rendre le mérite qui lui est dû, en approfondissant davantage les différentes étapes de sa vie bien remplie.

Il fut un des grands serviteurs de la France dans notre colonie. Sans doute ne peut-il être comparé à Talon, à Pierre Boucher, non plus qu'aux intendants Champigny et de Meulles. Mais il a secondé leur oeuvre, imprégné du même esprit de dévouement, de désintéressement, de loyauté et de largeur de vues. Pourquoi n'est-il pas connu davantage ? Il a joué un rôle volontairement effacé, remplissant ses fonctions avec exactitude, précision et, en certaines occasions, avec courage et détermination, quand l'intérêt supérieur de la France était en jeu. Il a bien servi. Sa modestie naturelle le faisait hésiter à briguer de plus grands honneurs. Il n'a pas osé, comme bien d'autres, les rechercher, du moins ouvertement. Pourtant son dévouement de tous les instants lui permit de terminer ses jours à la tête du gouvernement de Trois-Rivières², étape logique de son expérience des affaires de la colonie.

1. *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, II (Québec, 1969) : 555 s.

2. Doit-on écrire « Trois-Rivières » ou « Les Trois-Rivières » ? Des discussions se sont élevées à ce sujet de temps à autre et chacun apportait ses arguments. Personnellement, et avec bien d'autres, nous avons opté pour « Trois-Rivières », sans l'article, et ce pour deux raisons principales : en réalité il n'y a qu'une rivière, la Saint-Maurice, séparée à son embouchure par deux îles qui la divisent en trois branches, d'où l'illusion qu'ont, depuis Jacques Cartier, les voyageurs qui circulent sur le Saint-Laurent. Cela étant dit, nous croyons qu'il faut dire la ville « de Trois-Rivières », comme on dit la ville de Québec, de Montréal, etc. Le nom de la ville doit donc être, à notre point de vue, « Trois-Rivières », et nous nous en tenons ici à cette appellation, sauf naturellement dans les citations.

Seul l'âge inscrit à son certificat de sépulture nous permet de fixer approximativement l'année de naissance de François Provost. Il aurait vu le jour en 1638 dans la paroisse Saint-Eustache de Paris. Ce dernier détail nous est fourni par son contrat de mariage passé à Québec le 20 janvier 1679 par le notaire Romain Bequet. Dans le même acte il se qualifie du titre de chevalier et seigneur de..... Le nom de la seigneurie est laissé en blanc, sans doute parce qu'il ne le connaissait pas et qu'il ne s'est jamais occupé de mettre cette concession en valeur. Selon le même acte, elle lui aurait été accordée le 27 novembre 1674 par la compagnie des Indes occidentales, « au-dessus de la ville de Montréal contenant deux lieues de face et autant de profondeur avec droit de haute, moyenne et basse justice en l'état qu'elle est de présent ». Nous apprenons par l'inventaire de ses biens après décès que cette seigneurie était située à la Pointe-à-l'Original. Comme cette indication fait uniquement partie de la liste des papiers et documents, rien ne signale que Provost la possédait encore à son décès.

Son père, Charles Provost, qui était décédé à l'époque du mariage de son fils, est qualifié d'« escuyer ». Sa mère, Jeanne du Houssart (ou Goussart), vit encore, de même qu'une soeur dont le prénom ne figure pas et qui plus tard s'occupera de ses intérêts en France. C'est aussi dans la paroisse Saint-Eustache de Paris que naquit, trois ou quatre ans plus tard, son futur beau-frère, Pierre Bécart de Granville^{2a}. Il est possible qu'ils aient été des amis d'enfance, et cela est même probable, car leur destinée est identique. Tous deux adoptent le métier des armes et sont incorporés au régiment de Poitou, où ils gravissent les premiers échelons de leur carrière, avant de venir la terminer au Canada et y mourir.

Par brevet du Roi daté du 6 août 1661, Provost est nommé lieutenant de la compagnie commandée par le capitaine de Montoizon. Muté à la compagnie de d'Andigné de Grandfontaine, du même régiment, il voit sa nomination de lieutenant confirmée de nouveau par le Roi le 6 décembre 1664. C'est en cette qualité qu'il sera incorporé au régiment de Carignan-Salières pour aller servir

2a. On a souvent écrit son nom *Bécart* et *Grandville*. Lui-même signait « De Granville » et, dans les dernières années, « Becar de Granville ».

en Canada. Son capitaine est encore Hector d'Andigné de Grandfontaine. L'enseigne de la compagnie, qui est en même temps son adjoint, est Pierre Bécart de Granville. Les deux concitoyens ne se quitteront plus.

Après avoir séjourné quelque temps aux îles de Ré et d'Oléron, la compagnie, en même temps que trois autres³, s'embarque à La Rochelle le 13 mai 1665 sur le navire *L'Aigle d'Or*⁴, commandé par le capitaine de marine Villepars. Le navire porte également le commandant du régiment, le colonel Henri de Chastelard marquis de Salières, son fils François, âgé de quinze ans, et l'aumônier, l'abbé Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles. *L'Aigle d'Or* et *La Paix*, qui transporte également quatre compagnies, naviguent de conserve. *L'Aigle d'Or* arrive à Québec le 18 août, et *La Paix*, son compagnon, le lendemain, après une traversée passablement longue. Malgré tout, les soldats sont « en bonne santé », note le père François Le Mercier, et les officiers expriment par lettre leur reconnaissance aux commandants des deux navires. Voici le texte du témoignage de gratitude des officiers emmenés sur *L'Aigle d'Or*, document conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, dans les *Mélanges Colbert*, et reproduit dans l'ouvrage devenu rare de Régis Roy et Gérard Malchelosse :

De Kebec en Canada ce 31e août 1665

Monsieur,

Les civilités très grandes et les bons traitements que nous avons tous reçu par l'heureuse conduite de monsieur de Villepars nous obligent (à moins de passer pour ingrats) de vous en

3. Roy et Malchelosse, dans leur ouvrage *Le Régiment de Carignan*, écrivent que les compagnies puisées dans les régiments de Chambellé, Orléans, Poitou et l'Allier, bien que « formant un corps agissant sous les ordres d'un même chef, n'ont jamais été versées dans le régiment de Carignan, mais ont toujours conservé leur caractère distinctif. Il ne faudrait donc pas dire de leurs officiers et de leurs soldats qu'ils étaient du régiment de Carignan, puisque tel n'est pas le cas ». Si cette opinion est exacte, elle expliquerait que François Provost ait été soustrait à sa compagnie dès 1666 et nommé par intérim major de Québec, ce poste étant sans titulaire.

4. Germain Lesage, o.m.i., « L'arrivée du régiment de Carignan », dans la *Revue de l'Université d'Ottawa*, janvier-mars 1955. Nous savons que Gérard Malchelosse, ancien secrétaire des « Dix », avait l'intention de publier une seconde édition de l'ouvrage publié en 1925 en collaboration avec Régis Roy. A la suite de ses lectures, de correspondances et de voyages, il avait amassé à cet effet une foule de notes additives et de corrections, et ce, bien avant les remarques acerbes et inutilement acidulées que lui décerne le père Germain Lesage dans son article de la *Revue de l'Université d'Ottawa*.

témoigner nos justes reconnaissances. C'est pourquoi, Monsieur, aprez vous avoir assuré de nos profonds respects, nous vous rendons tous mille graces des bons services que nous avons receu de ce brave gentilhomme, qui en vérité en a usé envers nous de la manière du monde, et la plus obligeante, et la plus généreuse. Et nous croirions faire tort à la Justice qui lui est deue si ayant esté si bien traittez dans le vaisseau, nous ne nous donnions pas l'honneur de vous en remercier très humblement comme nous faisons par cestecy, qui vous assurera en mesme temps que vous nous rendrez aussy justice si vous avez la bonté destre persuadé que nous sommes tous, et avec la passion du monde la plus respectueuse, monsieur,

Vos trez humbles, trez obligez et trez obeissants serviteurs:

Dubois, aumosnier du Regiment de Carignan
 Carion, lieutenant de la motte
 Provost, lieutenant de Grandfontaine
 de Granville, enseigne de Grandfontaine
 Maurel, enseigne de la motte
 Nicalis de Brandis, enseigne de la freddiere
 Daubeuf, Truc, de Beaumont.

Les *Offers* des troupes du Canada, 31 aoust 1665.

Il est probable, c'est du moins l'opinion de Benjamin Sulte, opinion qui est logique, que ce témoignage a été approuvé par tous les autres officiers et les soldats qui ont fait la traversée.

Comme les autres compagnies, celle de d'Andigné de Grandfontaine est envoyée dès octobre vers les rives du Saint-Laurent et du Richelieu. Le travail assigné aux hommes est de tracer un chemin du fort Sainte-Thérèse au fort Saint-Louis. Au début de l'hiver, les officiers et soldats des compagnies de Grandfontaine et de Saint-Paul de la Motte reçoivent l'ordre de revenir cantonner à Québec. C'est au cours de ces mois d'hivernement que François Provost est appelé par le gouverneur Remy de Courcelle et l'intendant Talon à remplir les fonctions, jusque-là inopérantes, de major de la ville et de la garnison du château Saint-Louis à Québec. Aucun document officiel ne signale originairement cette nomination, si ce n'est qu'elle figure dans un acte du notaire Romain Becquet, le 22 juillet 1666, lors de l'inventaire des biens de

l'officier de Chazy, tué au lac Champlain quelques jours auparavant. Le notaire le nomme « François Provost escuyer, lieutenant de la compagnie de monsieur le chevalier de grand fontaine, capitaine au régiment de Carignan, faisant la charge de major à Québec ».^{4a} Sa commission de major de Québec lui est enfin confirmée par commission royale le 14 mai 1668, à l'époque où des compagnies du régiment de Carignan recevaient l'ordre de retourner en France. Une autre confirmation de son poste de major lui est adressée le 4 avril 1670, après qu'il eut décidé de rester dans la colonie. Car son choix était fait: il s'établirait dans ce nouveau pays, qui le sortait de l'ornière des disciplines rigides de l'armée et où il avait obtenu, sans le solliciter, un poste à sa convenance.

Il occupe tout d'abord un poste de second plan, qui lui permet d'acquérir de l'expérience. Sans ambition démesurée, à l'encontre d'autres hauts officiers, le destin toutefois le sert bien. Il assiste aux mutations de ses supérieurs et, tout au long des périodes d'intérim, il assume des responsabilités à la fois administratives et militaires. L'intendant Talon part en 1668, et Provost s'est bien gardé d'intervenir dans les querelles qui divisaient le gouverneur et l'intendant. Tous deux semblent ignorer sa présence sauf que, chacun de son côté, ils le consultent et sollicitent son avis, qu'il donne quelquefois, mais prudemment, car telles ne sont pas ses attributions.

Claude de Boutroue d'Aubigné est nommé par Colbert pour remplacer Talon. Le nouvel intendant et le major s'entendent bien, car ils ont dans leur administration un objectif commun: ne mécontenter personne et se soumettre aux ordres de la Cour. Deux parfaits fonctionnaires qui se refusent à un zèle intempestif, sauf quand les intérêts supérieurs de la colonie sont en jeu. Boutroue est un expert en finances publiques; Provost connaît le domaine militaire et administratif. Tous deux ne distribuent le fruit de leur expérience que lorsqu'on le leur demande. Ce qui est rare. Toutefois Boutroue eut souvent lui aussi maille à partir avec l'ombrageux gouverneur.

4a. Il est aussi qualifié de ce titre, par le même notaire le même jour, à l'inventaire des biens de l'enseigne François Laumonier de Travecy, tué lui aussi par les Iroquois au Lac Champlain le 19 juillet.

Boutroue s'en retourne en France en 1670 quand Talon est de nouveau nommé intendant, avec des pouvoirs accrus qui, toutefois, n'affectent pas Provost dont le poste de major relève directement du gouverneur. Mais ce dernier n'ignore pas que l'ambition de Talon était de revenir au pays avec le titre de gouverneur général et qu'il fit jouer toutes les influences en son pouvoir pour l'obtenir. Ce qui n'était pas de nature à jeter un baume sur les relations de l'intendant avec le gouverneur. Provost craint les sautes d'humeur, les colères et les erreurs de jugement du gouverneur de Courcelle, mais il se tient coi et se replie dans ses attributions propres. D'ailleurs le gouverneur ne le consulte que rarement et il en est bien aise.

Voici que Courcelle est rappelé. Il part la même année que Talon, en 1672. Frontenac est nommé gouverneur général et sa perspicacité lui permet de déceler sans tarder les qualités et l'expérience de François Provost. Ici commence la lente ascension de ce dernier dans l'administration des affaires du pays. Frontenac n'oubliera jamais, au cours de ses deux gouvernements, les sages conseils que, privément, Provost lui aura donnés. Frontenac appréciait en Provost la discrétion, la discipline et sa connaissance psychologique des habitants de la colonie. Aussi en fit-il immédiatement son bras droit, d'autant plus que depuis le départ de Talon il n'y avait pas d'intendant, ce dont Frontenac était loin de se plaindre, car il pouvait gouverner à sa guise. Mais tout homme, si autoritaire soit-il, a besoin d'appuis discrets et de compréhension.

Pour la première fois depuis sa nomination de major de Québec en 1666, Provost participa à une campagne militaire. Frontenac réclama sa présence à l'expédition qu'il organisa contre les Tsonnantouans en 1673 et qui finalement n'aboutit qu'à la construction du fort Cataracoui et à de fructueux pourparlers de paix. Provost dut en être ravi, car il avait perdu goût aux batailles militaires. Ce fut quand même pour lui une riche expérience technique qui lui servira fort lorsqu'il mettra la ville de Québec en état de défense contre l'attaque de Phips en 1690.

Il fut cependant bien aise de revenir à ses calmes occupations et son ascension administrative continue normalement. Ses activi-

tés sociales sont peu nombreuses et se limitent pratiquement à celles que lui impose le gouverneur. Ainsi le 7 septembre 1673 il remplace ce dernier à Trois-Rivières comme parrain de Louis Gaultier de Varennes, fils du gouverneur de la place, né le 30 août précédent. La marraine est Jeanne Crevier, épouse de Pierre Boucher et grand'mère maternelle de l'enfant. Ce dernier est prénommé Louis en l'honneur de Frontenac.

En 1675, un nouvel intendant est nommé : Jacques Duchesneau qui, lui aussi, avait de puissants protecteurs à la Cour, dont les deux principaux étaient le Roi lui-même et Colbert. Les querelles et les conflits d'intérêt reprennent entre les deux hautes autorités de la colonie. L'intendant entend bien exercer les prérogatives de sa charge sur lesquelles le gouverneur avait plein pouvoir depuis trois ans. Le fougueux gouverneur ne voulait pas céder. Quant à l'intendant, il s'en tenait scrupuleusement aux instructions qui lui avaient été remises. Nous n'avons pas à reprendre ici, même en résumé, le procès de ces sept années de querelles et d'incompréhension mutuelle, période qui fut si néfaste au progrès de la Nouvelle-France.

Quant à François Provost, son poste de major lui commandait de maintenir des relations amicales et courtoises avec les deux principaux administrateurs du pays. Il y était d'ailleurs habitué, mais il n'était pas au bout de ses exercices d'acrobatie diplomatique.

* * *

Pendant ce temps, il pense à lui-même et à sa vie privée. Il a quarante ans et est toujours célibataire. Certes, il aurait pu trouver dans le milieu de l'aristocratie québécoise une compagne prête à partager sa vie. Mais ces familles étaient tellement liées par toutes sortes d'intérêts commerciaux et d'intrigues qu'il hésitait toujours, guidé par sa prudence native. Il avait peu d'amis et menait une vie paisible et monotone, en dehors de l'atmosphère orageuse des affaires officielles. Son principal refuge était le domicile de son collègue de la première heure, Pierre Bécart de Granville, qui avait épousé Anne Macart dès 1668 et qui était devenu un

des citoyens les plus en vue de Québec, oeuvrant à la fois, et avec succès, dans les affaires et dans l'armée. Madame Bécart avait une soeur, Geneviève, qui avait épousé en 1666 un des plus influents négociants du pays, Charles Bazire. Ce dernier mourut en 1677, laissant sa veuve sans enfants et avec une intéressante succession, dont une partie fut distribuée, selon les volontés du défunt, en oeuvres charitables et philanthropiques. Sa veuve hérita de la moitié de ses biens. François Provost passa son contrat de mariage avec Geneviève Macart (greffe Romain Becquet) le 20 janvier 1679, au domicile de Charles Aubert de la Chesnaye, en présence de son futur beau-frère Pierre Bécart de Granville et de son épouse ; de Philippe Gauthier de Comporté, prévôt des maréchaux de France et de son épouse Marie Bazire, tante de la future épouse ; de Charles Aubert de la Chenaye « marchand bourgeois de cette ville » oncle de la future ; de Louis Rouer de Villeray, « premier conseiller du Roy au Conseil souverain » et de son épouse Anne du Saussay ; de Jean Juchereau sieur de la Ferté et de Maure, « autres amis communs pour ce assemblez », lesquels d'ailleurs n'ont pas signé à l'acte. On l'aura remarqué, ni le gouverneur ni l'intendant n'étaient présents. Notons aussi que la cérémonie religieuse du mariage n'eut lieu que le 1er août suivant. Ce qui est probablement dû au fait que, ainsi que le stipule l'acte notarié, « il sera fait état de l'inventaire (du défunt) auparavant la solemnité dud. mariage à la resqueste desd. partyes ». Geneviève Macart apportait en lot la moitié de ce qui lui revenait de la succession de son premier mari. Quant à Provost, il versait à la communauté de biens, outre six cents livres « de rente de pension », sa concession obtenue le 27 novembre 1677 de la compagnie des Indes occidentales.

Avant son mariage, Provost avait son domicile au château Saint-Louis. Sans doute habita-t-il ensuite quelque temps à la maison que son épouse possédait à la basse-ville, rue Saint-Pierre, maison avoisinant celle de Bécart de Granville et de Charles Aubert de la Chesnaye. En avril 1679, Charles Aubert de la Chesnaye se portait acquéreur de la maison et de l'emplacement de feu Charles Bazire et, un peu plus tard, il faisait parvenir à la veuve de ce dernier tous les effets et hardes qui lui appartenaient. Il semble que le couple loua une maison sise au carrefour de la rue du Fort

et de la rue Notre-Dame (devenue rue Buade), en attendant d'emménager dans la maison qu'avait habitée Jean Talon en haut de la Côte de la Montagne et où Provost avait l'intention de résider. L'intendant Duchesneau y demeura jusqu'à son départ 1682. Provost passa son contrat d'achat le 9 novembre 1682. L'intendant de Meulles, qui venait d'arriver, en prit ombrage, car il voulait lui-même occuper cette maison. D'autre part Mgr de Saint-Vallier désirait également l'obtenir pour agrandir son palais épiscopal. Provost prit acte que l'évêque avait priorité d'achat et il la lui vendit pour la somme de quinze mille livres, argent de France, réalisant ainsi un intéressant bénéfice. L'acte de vente décrit ainsi le domicile : «... en laquelle cour il y a une maison de pierre à deux étages seulement couverte d'ardoises en pavillon avec une cuisine ou allonge au bout de la dite maison, et un autre petit corps de logis en charpenterie séparé de l'autre, couvert de bardeaux, situé sur la devant de la dite cour... ». C'était en somme une maison sans prétention et qui nécessitait d'importantes réparations. En la vendant, Provost effectuait une excellente transaction. Il se contenta par la suite d'habiter la maison qu'il avait préalablement louée et qui ne l'éloignait pas tellement de ses bureaux officiels. Il n'était pas d'un tempérament à offrir de somptueuses réceptions. Son épouse non plus, et un modeste logis les servait bien.

* * *

Pendant ce temps, les querelles entre l'intendant Duchesneau et le gouverneur Frontenac continuaient de plus belle et chacun s'acharnait à adresser à la Cour des lettres et des mémoires dans lesquels ils s'accusaient mutuellement de se servir de leurs postes d'autorité pour mousser leurs intérêts personnels. Le conflit portait particulièrement sur l'octroi des congés de traite et chacun d'eux avait ses chefs de troupe, lesquels, en marge de ce dont on les accusait, accroissaient le prestige de la France par leurs découvertes de terres nouvelles et les alliances avec les tribus prétendues ennemies.

Dans ces conflits continuels, Provost avait souvent à prendre parti et il s'acquittait de cette tâche avec son bon sens naturel de l'équité quoique, la plupart du temps, avec répugnance. En 1678 se

place l'incident de Pierre Moreau dit la Taupine, trafiquant notoire protégé du gouverneur et que l'intendant Duchesneau avait fait arrêter sous le prétexte qu'il avait pratiqué illégalement la traite des fourrures. Le major Provost reçut sans tarder de Frontenac l'ordre de libérer le trafiquant, arrêté, selon lui, sous de faux prétextes. Ce que Provost fit avec d'autant plus d'empressement que Pierre Moreau avait été sous ses ordres soldat de la garnison du château de Québec et qu'il était victime d'une injustice ou, du moins, d'une vengeance. Ce qui démontre une fois de plus que Provost était continuellement au centre des conflits d'intérêt.

A la suite de ces chicanes ininterrompues et des controverses sans cesse grandissantes, ne sachant exactement où se situait le conflit, Versailles décida de répéter ce qui avait été fait auparavant. En 1682, il démit de leurs fonctions à la fois le gouverneur et l'intendant, qui durent retourner en France. On les avait envoyés en Nouvelle-France pour rétablir la paix. Ils ne purent même pas la réaliser entre eux !

Quant à François Provost il a, quoique de façon non officielle, charge, une fois de plus, de l'administration générale de la colonie, en attendant l'entrée en fonctions du nouveau gouverneur, Lefebvre de la Barre, et du nouvel intendant, Jacques de Meulles. La même tragi-comédie va recommencer.

Dès les premiers jours de son arrivée, soit le 1er octobre 1682, le gouverneur de la Barre, plein de zèle, réunit les principaux citoyens du pays pour se renseigner sur l'état de la colonie et le danger iroquois. Il avait convoqué cette réunion, comme il l'écrivait lui-même, « afin d'en informer Sa Majesté et lui représenter les besoins de la colonie, tant pour détourner la guerre que pour la terminer et finir avantageusement si l'on était en nécessité de le faire ». La réunion se tient au collège des Jésuites. François Provost est au côté du gouverneur à titre de conseiller spécial. Se trouvent également présents l'intendant Jacques de Meulles, Mgr de Laval, M. François Dollier de Casson, supérieur du séminaire Saint-Sulpice de Montréal, les pères jésuites Thierry Beschefer, Claude Dablon et Jacques Frémin, le gouverneur de Trois-Rivières, René Gaultier de Varennes, MM. Antoine de La Fresnaye de

Brucy, Charles d'Ailleboust des Muceaux, Michel-Sidrac DuGué, Charles LeMoyne de Longueuil, Olivier Morel de la Durantaye, Jacques Bizard, Gabriel de Chailly, Joseph Godefroy de Vieuxpont, Daniel Greysolon Dulhut, Pierre de Saurel, Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny et Alexandre Berthier.

Les membres délibérèrent longtemps et, après avoir entendu l'avis de ceux qui connaissaient bien la mentalité iroquoise, particulièrement les missionnaires, on adopta une résolution visant à porter la guerre le plus tôt possible chez les Iroquois. Mais la façon la plus efficace de le faire ne fut pas définie, ou du moins l'avis des personnes compétentes ne fut pas suivi. Le gouverneur eut le dernier mot et, en dépit de tous les conseils qui lui furent prodigués, il décida qu'il fallait, sans tarder, partir en guerre.

On sait que l'administration de cet « esprit chimérique », selon la juste expression de Léo-Paul Desrosiers,⁵ ne fut qu'une suite de tergiversations, de décisions mal mûries et de maladresses. Ce gouverneur ruina en quelques mois toutes les tentatives de ses prédécesseurs pour acquérir, sinon la sympathie, du moins la neutralité des Iroquois. Il n'écoula ni les sages conseils des missionnaires qui oeuvraient depuis longtemps dans ces contrées, non plus que l'expérience psychologique des découvreurs et des trafiquants de fourrures. L'intendant de Meulles, qui n'avait aucune expérience militaire mais qui était excellent psychologue et bon administrateur (le pays lui doit l'instauration de la monnaie de cartes), se rendit vite compte que les tactiques du gouverneur étaient contraires aux intérêts de la France et de la colonie. Il adressa au ministre des messages acerbes qui frisaient l'ultimatum, messages que d'aucuns ont qualifié d'injustes parfois à l'endroit du gouverneur, mais qui étaient portés à l'attention de Colbert, protecteur de l'intendant.

On peut facilement supposer que le major Provost, dans ce domaine, partageait les vues de l'intendant. Une friction temporaire se produisit entre eux lorsque Provost donna le pion à l'intendant en achetant la propriété de Talon que Duchesneau voulait acquérir

5. « L'expédition de M. de la Barre », dans *les Cahiers des Dix*, XXII. (1957) : 112.

pour s'y loger lui-même. Pour éviter un conflit, Provost, comme nous l'avons signalé, vendit la propriété à Mgr de Saint-Vallier qui désirait agrandir le palais épiscopal.

L'expérience déjà longue qu'avait Provost des affaires du pays et son bon sens instinctif l'incitaient naturellement à partager les vues administratives de l'intendant. Mais il devait s'en tenir à une prudence diplomatique car, dans son poste, il relevait directement du gouverneur. Aussi avait-il intérêt à rester dans les bonnes grâces des deux. Ici peut se placer l'incident du gouverneur de Montréal, François-Marie Perrot, auquel François Provost fut indirectement mêlé. Quel rôle joua-t-il dans cet imbroglio, à la fois sous Frontenac et sous Lefebvre de la Barre ? Sans doute sa manœuvre habituelle le servit une fois de plus, principalement avec de la Barre, quand ce dernier reçut l'ordre de démettre Perrot de son poste. C'est alors que le gouverneur suggéra pour le remplacer le nom de François Provost, faisant état de ses années de service, de son intégrité et de sa compétence. Mais à Versailles on hésitait à entériner cette nomination, soit que Provost n'avait pas suffisamment d'influences, soit que son nom était trop étroitement lié à la traite des fourrures ou encore que son prestige n'était pas suffisamment grand pour occuper un poste de cette envergure. Il ne fut pas nommé. On lui préféra un homme neuf, ignorant les affaires du pays, mais qui avait fait en France une impressionnante carrière militaire et, surtout, qui avait de puissants atouts à la Cour. Le poste alla donc à Louis-Hector de Callière. C'était une judicieuse nomination et Provost, semble-t-il, ne s'en formalisa pas trop, d'autant plus qu'il était conscient des difficultés administratives de l'heure. Il s'en rendit compte encore plus dans les années suivantes.

Pendant ce temps sa valeur continuait d'être appréciée en haut lieu. Lors du rappel du gouverneur de la Barre en 1685, il est appelé à gouverner le pays par intérim, en attendant l'arrivée du nouveau titulaire, Brisay de Denonville. Sa nomination est officiellement ratifiée le 30 mai 1686. L'année suivante un brevet, signé par le Roi et par Colbert, « scellé en cire rouge » et daté du 1er mars 1687, le nomme temporairement gouverneur de Montréal pendant l'absence de M. de Callière, alors en voyage de guerre au pays

des Tsonnantouans. Puis, quand le gouverneur part à son tour avec l'intendant Champigny pour la même expédition, il a charge de l'administration générale. Sans doute devait-il ces responsabilités périodiques à sa longue connaissance des affaires de la Nouvelle-France et aussi à son jugement sûr et à la sympathie dont il jouissait chez les habitants.

Peu après l'arrivée comme gouverneur de Brisay de Denonville, homme de tempérament puritain et que scandalisa le relâchement général des mœurs, l'intendant de Meulles fut rappelé à son tour et remplacé par un ami de longue date de Denonville, Jean Bochart de Champigny, lui-même d'esprit plutôt janséniste. Provost crut pouvoir enfin respirer dans une atmosphère paisible. Mais la guerre reprit de plus belle et même si les nouveaux administrateurs ne comprenaient rien à la façon de guerroyer en ce pays, le major se garda bien d'intervenir directement dans leurs projets. Il conquit tout de suite la sympathie de Denonville, car ce dernier apprécia sa réserve et son sens de l'ordre. Ce fut lui qui suggéra au gouverneur la construction d'un nouvel entrepôt de munitions à Québec, l'ancien présentant continuellement en cas d'incendie un danger d'explosion ce qui laisserait la colonie sans armes et sans munitions.

Au cours de son bref règne Denonville protégea toujours Provost à qui, lorsqu'il était en guerre — et il le fut presque sans cesse — il laissait l'administration routinière et le soin de régler les cas urgents. Provost lui fournissait toujours un rapport circonstancié des événements, ce qui plaisait fort à cet homme de caractère et de sévère discipline. Un problème assez grave se présenta lorsque le major eut maille à partir avec Robert de Villeneuve. Ce dernier, ingénieur et excellent dessinateur, avait été envoyé en Nouvelle-France à la demande même du gouverneur, qui avait eu auparavant l'occasion d'apprécier la qualité de son travail. Il exécuta des plans fort précis de la ville de Québec et des fortifications militaires en divers endroits. Les louanges méritées dont il fut l'objet dans sa sphère l'enorgueillirent, et il se crut tout permis. Sans doute pour mousser ses intérêts personnels, il décida qu'il pouvait envoyer au ministre ses croquis et des mémoires explica-

tifs sans les soumettre au gouverneur. Le major Provost s'objecta, sachant en cela se conformer au désir de Denonville, qui avait de moins en moins confiance au jugement de son protégé. L'année précédente, soit en 1686, lors de l'exécution de certains croquis militaires, Denonville avait cru bon d'adjoindre à Villeneuve l'officier Rémy Guillouet d'Orvilliers, pour le surveiller, et il s'en explique ainsi dans un mémoire au ministre : « le sieur de Villeneuve n'a pas l'esprit assez arrangé et l'a trop court pour pouvoir donner aucune vue pour l'établissement d'un poste et pour en avoir la conduite de son chef ».

Il n'y a donc pas à s'étonner si le gouverneur apporta son entier appui à Provost lors de son altercation avec l'ingénieur. Ce dernier avait écrit à Versailles pour défendre son point de vue et tenter de se justifier en inventant à l'endroit de Provost diverses calomnies dont une participation active dans la traite des fourrures et un intérêt secret dans les transactions des commerçants. Denonville mit le point final à l'affaire dans son rapport au ministre de Seignelay le 8 juin 1687. Après avoir décrit Villeneuve comme « un fou, un libertin, un débauché, dont il faut souffrir parce que nous en avons affaire », il prend la défense de Provost en termes énergiques et lui rend en même temps cet émouvant témoignage : « Ce que l'on vous a écrit méchamment du sieur Provost, major de Québec, ne le doit pas perdre dans votre esprit, monseigneur, puisque sans contredit c'est le plus honnête homme, le plus droit et le moins intéressé que j'aie trouvé dans le pays. Jusques ici, c'est le seul ancien officier que j'aie vu qui ne s'est mêlé d'aucun commerce ni entré dans aucun des démêlés passés, ne s'étant attaché qu'à son devoir. Sur ce qu'on vous a écrit de lui, ce que j'en ai appris de certain est qu'il a un engagé pour valet que l'entrepreneur faisait travailler comme maçon auquel il payait ses journées. C'est un usage en ce pays. Si j'en avais été informé d'abord, je lui aurais mandé de n'en rien faire pour les conséquences. L'entrepreneur avec lequel M. de Meulles avait fait marché est le meilleur maçon du pays, mais fort grand ivrogne duquel je me méfiais, et pour cela étant monté ici l'an passé avec l'ingénieur, je priai le major de Québec et le sieur de Comporté, notre prévôt, d'avoir l'oeil sur lui. Il est très faux que le major se soit servi du nom de qui que

ce soit pour faire aucune fourniture puisque je sais qu'il n'a chez lui ni chez autrui aucune marchandise et qu'il ne fait aucune traite. Ceci est un effet de vengeance de notre petit ingénieur, auquel il a tenu pied sur quelques hommes qu'il lui avait donné par mon ordre pour lui aider à faire ses cartes et qu'il n'avait pas payé quoique je lui eusse fait donner de l'argent pour cela. M. de Champigny vous pourra dire, monseigneur, quel homme c'est que notre major et s'il est capable de friponnerie ».

Denonville ne manquait jamais l'occasion de rendre hommage à l'intégrité du major de Québec. C'est de lui que nous sont parvenus les témoignages les plus élogieux à cet effet. Témoignages sincères, quand on connaît la franchise et le sens du devoir de ce gouverneur qui, malheureusement et en raison des circonstances, n'a pas laissé dans notre histoire une des plus enviabiles réputations. C'était aussi, à n'en pas douter, l'opinion du major Provost qui n'avait toujours en vue que le bien-être du pays où il avait décidé de servir et à qui il voulait donner le meilleur de lui-même. Aucun document ne l'affirme, mais Provost vit sans doute partir le gouverneur Denonville avec beaucoup de regret, car tous deux s'entendaient à merveille.

Deux autres opinions du gouverneur de Denonville sur Provost méritent d'être citées. De retour à Montréal après sa campagne contre les Tsonnantouans, Denonville écrivait au ministre Seignelay le 25 août 1687 : « Pendant cette campagne j'ai laissé le sieur Provost, major de Québec, en commandement ici. Je ne puis vous exprimer trop hautement la manière dont il s'est acquitté de sa charge, et l'intendant loue également les services qu'il a reçus de lui ». Denonville est rappelé en 1689 et, dès son retour en France, soit en janvier 1690, il rédige à l'intention du marquis de Seignelay ses commentaires sur les affaires du Canada. Judicieux mémoire et qui prouve la justesse de ses vues. L'auteur de l'excellent ouvrage sur Denonville, *Un marquis du grand siècle*, madame Thérèse-Prince Falmagne, a découvert le manuscrit autographe aux Archives des colonies. Après avoir énuméré ses commentaires généraux, Denonville n'a garde d'oublier ses principaux collaborateurs, ceux qui l'ont bien servi. Il commence naturellement par louer

son bras droit, l'intendant Champigny, qui le mérite bien. « Je dois, note-t-il, rendre le témoignage à Mr le Marquis de Seignelay que M. de Champigny est un très bon sujet et capable d'un plus grand emploi et d'une fidélité incorruptible... Mr le Chevalier de Callière est connu de Mgr et est toujours fort appliqué et fort attentif à son devoir. M. de Vaudreuil est très bien et rempli de bonne volonté. Mr Gaillar, commissaire, est très exact et laborieux. Le pays est trop rude pour lui, sa santé n'est pas bonne, il a besoin d'être appelé en France par Mgr. Parmi les officiers des troupes, il y en a un bon nombre de très honnêtes gens capables de bien servir. Mr de Callière en peut rendre un très bon compte à Mgr car il est droit et fidèle au service du Roy ». Voici enfin l'élogieux commentaire qu'il adresse sur l'oeuvre de François Provost : « Le Sr Provost, major et commandant de Québec, est un très bon officier fort sage et le plus capable de tous les anciens officiers, il est homme d'autorité, craint et aimé à Québec »⁶.

Provost sentit un vide profond à la suite du rappel du gouverneur de Denonville. Sans doute partageait-il la réflexion de Mgr de Saint-Vallier lorsqu'il apprit son départ : « Il s'enquérât des besoins de chacun et essayait d'apporter des secours à tous dans leurs nécessités ». C'était précisément la politique humaine que Provost cherchait lui-même à appliquer.

Déjà à l'époque de Denonville se dessinait, sinon l'antipathie du moins l'incompréhension des tactiques militaires réciproques entre les troupes françaises et les milices de la colonie. Chacun avait sa façon de guerroyer, et la discipline qu'ils devaient observer et les ordres qu'ils devaient exécuter chacun de leur côté les mettaient en face de conflits continuels qui nuisaient à l'efficacité de la guerre. Provost s'en était depuis longtemps rendu compte et cette animosité atteignit son point culminant au cours de l'intensive campagne de Denonville et de Callière contre les Iroquois. Le résultat partiellement désastreux de cette expédition en était une preuve évidente. Aussi, même s'il regrettait sincèrement le rappel de Denonville, — qui en temps de paix aurait pu accomplir un sérieux redressement des affaires

6. *Un marquis du grand siècle*, p. 321 s.

de la colonie — Provost fut heureux du retour du gouverneur de Frontenac, dont les provisions à cet effet sont du 15 mai 1689. Frontenac n'arriva à Québec qu'à l'automne et eut l'occasion de converser avec son prédécesseur avant le départ de ce dernier. Nous ignorons toutefois si l'intendant de Meulles et le major Provost prirent part à quelques-uns de ces entretiens lesquels, à ce qu'on rapporte, n'auraient pas été très cordiaux.

Frontenac arrivait en roi et maître dans la colonie et, quand on connaît son tempéramment, il est sûr qu'il entendait dès le début s'imposer et faire table rase des actes de ses prédécesseurs. Dès le 17 novembre, soit une quinzaine de jours avant l'enregistrement de ses lettres de créance par le Conseil souverain, il écrivit au ministre pour lui faire part de ses premiers commentaires, voulant par là laisser entendre qu'il avait déjà pris l'administration en mains. Entre autres détails, il écrit : « Je ne vous parle point de l'intelligence que sa Majesté nous recommande si particulièrement dans tous les ordres d'avoir ensemble, M. l'intendant et moi ; quand le bien de son service, le repos des habitants et l'avantage de la colonie ne le demanderaient pas, l'inclination que j'ai pour lui m'y engagerait, aussi n'ai-je rien oublié depuis que je suis ici pour le gagner et plutôt à Dieu que les conseils qu'il reçoit trop librement de certaines gens qui n'ont jamais été amis de la paix et de l'union ne l'en éloignassent point quelquefois ; mais je ferme les yeux à tout et ne me reburerai point. . . » Après cette attaque aussi subtile que perverse à l'endroit de l'intendant et de ses sympathisants, Frontenac en arrive à parler de Provost : « Je souhaiterais bien que vous ne le fussiez pas de n'avoir point trouvé dans l'esprit du Roi de la disposition à accorder au Sr Provost la lieutenance de Roi de cette ville et que vous voulussiez bien encore une fois lui représenter qu'étant obligé d'en sortir souvent, il est expédient qu'il y reste plus d'un officier pour y commander, un major ne pouvant tout faire. . . » Ainsi Frontenac tient à ce que Provost reste son fidèle collaborateur. Le major lui prouvera de façon tangible sa collaboration quelques mois plus tard.

De nombreux historiens, se basant sur les rapports officiels de l'époque, ont raconté dans le détail les péripéties de l'attaque de Québec par l'amiral Phips et la défaite de ce dernier en octobre

1690. Nous n'avons pas à y revenir ici, sauf en ce qui a trait à l'activité du major Provost qui, en cette occasion, se révéla un homme d'action et d'une grande énergie. Aussi croyons-nous utile d'énumérer ici les renseignements et les commentaires de tous ceux qui ont relaté ces événements. Les uns ont donné à Provost le mérite qui lui revenait de droit. D'autres, peu ou pas du tout. Pourtant, par son initiative, il a peut-être sauvé la situation, ou du moins évité la panique chez les habitants. L'analyse des divers documents nous permet tout au moins de le supposer.

Le témoignage le plus important, quoique toutefois il n'apporte pas tous les détails, nous vient du gouverneur Frontenac lui-même dans son rapport circonstancié à M. de Seignelay en date du 12 novembre suivant. On sait que le gouverneur était à Montréal avec l'intendant lorsqu'il reçut un message du major Provost, qui commandait à Québec en leur absence, l'avisant qu'une flotte de guerre anglaise s'avavançait vers Québec. Provost en avait été informé par un Abénaquis venu exprès dans ce but. Quelques jours plus tard, M. de Cananville⁷, qui se trouvait dans la région de Tadoussac, vint confirmer la nouvelle et précisa qu'il avait compté trente-trois voiles anglaises qui remontaient le fleuve. Provost envoya immédiatement un second message au gouverneur, qui avait déjà quitté Montréal avec son escorte. Quant à Provost, il envoya son beau-frère, Bécart de Granville, vers le bas du fleuve pour étudier la situation. L'éclaireur fut fait prisonnier avec son escorte et tous allèrent rejoindre sur les navires anglais les autres captifs, dont Louis Jolliet, son épouse, la mère de celle-ci et le missionnaire Claude Trouvé, sulpicien.

Pendant ce temps, Provost commença sans tarder les préparatifs de la mise en défense de la ville. Frontenac arriva le 14 octobre vers dix heures du matin, et on l'informa que l'ennemi n'était qu'à sept lieues de Québec. Ce qu'il constata du travail accompli l'émerveilla, et amoindrit à ses yeux la gravité du danger. « Ce qui me consola un peu, écrivait-il, fut de voir la résolution

7. On a écrit ce nom de diverses façons : Cannaville, Canauville, Canneville, Cananville, etc. C'est cette dernière épellation qui est exacte. Il s'agit de Simon Soumande sieur de Cananville, fils de Pierre Soumande. Navigateur comme son père, il faisait du cabotage entre Québec et Tadoussac. Il mourut à Québec en 1695, âgé d'à peine 28 ans.

et la gaieté qui paraissait sur les visages des habitants de la ville et des lieux circonvoisins que le sieur Provost, major, avait fait jeter dedans. Je fus aussi fort content des batteries et de tous les autres retranchements qu'il avait fait faire, et qu'on n'aurait pas dû croire se pouvoir achever en quatre ou cinq jours de temps qu'il a eus seulement, ce qui marquait son soin, son application et sa diligence. Il fit ajouter ce que je crus le plus nécessaire et confirma l'ordre qu'il avait très judicieusement donné aux capitaines des milices de Beaupré, Beauport, l'Isle d'Orléans et de la côte de Lauzon, de ne pas quitter leurs côtes et de ne se point jeter dans Québec, qu'il se vissent les ennemis descendus à terre et déterminés à vouloir attaquer la ville, de peur qu'ils ne voulussent faire des descentes dans quelqu'un de ces endroits, ce qu'ils pourraient empêcher en côtoyant leurs vaisseaux d'un bord et de l'autre de la rivière, et s'opposant aux chaloupes qui voudraient mettre quelques gens à terre, comme ils ont fait effectivement ».

Un point important est à retenir dans ces quelques lignes de Frontenac. A titre de gouverneur par intérim, Provost avait donné des ordres formels à tous les capitaines de milice des bourgs environnants, et ces ordres avaient été suivis à la lettre. A la fin de son rapport, Frontenac parle encore de l'efficace travail du major et suggère pour lui une promotion qui plus tard sera acceptée en haut lieu, comme on le verra plus loin.

Signalons en passant que dès l'annonce de la venue de l'imposante flotte anglaise, Mgr de Saint-Vallier adressait aux fidèles une lettre émouvante dans laquelle on constate qu'à cette nouvelle toute la population, y compris les autorités, s'attendait au pire. L'évêque recommande naturellement la soumission à la volonté divine et la fréquentation des sacrements, particulièrement le sacrement de pénitence ; il recommande une fois de plus « une modestie véritablement chrétienne aux femmes et aux filles ». Mais aussi il aborde le domaine purement matériel, et ses commentaires méritent d'être cités : « Mais ce que j'appréhende, écrit-il, qu'il y a de nouvelles dissensions entre vous, que des particuliers ne craignent point de troubler le repos public pour des intérêts domestiques. . . . Je vous invite à bien garder vos côtes, d'êtres exacts à bien défendre l'entrée de votre ville. . . » On croit

sentir dans ces lignes qu'en certains milieux le travail entrepris par le major Provost rencontrait des difficultés de la part de certains particuliers que préoccupaient uniquement leurs intérêts personnels, ce qui arrive d'ailleurs à toutes les époques. Mais ces difficultés et ces obstacles, Provost réussit à les surmonter, par l'autorité que lui confiait son poste.

Dans son rapport officiel, le gouverneur omet certains détails concernant l'activité de Provost et que d'autres récits contemporains rapportent. Le plus circonstancié est sans doute celui de l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, qui fournit un tableau fidèle de l'atmosphère qui régnait à Québec à l'annonce de l'arrivée des navires anglais. Si le major Provost pensait avant tout aux moyens de défense de la ville, il n'oubliait pas le bien-être et la sécurité de la population.

L'annaliste de l'Hôtel-Dieu était Jeanne-Françoise Juchereau de la Ferté, en religion Soeur Jeanne-Françoise de Saint-Ignace. Son récit, assez élaboré, apporte d'intéressantes précisions qu'on chercherait ailleurs en vain. Ainsi elle note que dès le mois de juin il vint à Québec 8 ou 10 matelots « qui disaient s'être sauvés des navires pêcheurs que les Anglais avaient pris à l'Isle Percée. Ils assuraient que les Anglais faisaient le projet d'aller prendre le Port-Royal, et ensuite de venir assiéger Québec ; mais personne ne les voulut croire. On ne pouvait s'imaginer qu'une telle entreprise put leur venir dans l'esprit. Cependant, soit que nos filles soient plus crédules, ou plus craintives, nous commençâmes à faire des prières et des pénitences pour obtenir de Dieu l'éloignement de ce fléau ».

Ainsi, dès le mois de juin, une partie de la population était en alerte. Le danger fut confirmé en août par l'Abénaquis qui vint rendre compte au major Provost de l'imminence du danger. Puis, le 7 octobre, le sieur de Cananville apporta la confirmation que la flotte anglaise avait envahi le Saint-Laurent. C'est alors que Provost se mit sérieusement à l'oeuvre et s'adjoignit des personnes responsables pour protéger les habitants. Les « on » relevés dans le récit de l'annaliste proviennent certainement d'ordres donnés par Provost à ses adjoints. « Aussitôt que la nouvelle fut répan-

due dans Québec, chacun chercha un logement à la Haute Ville ; on abandonna les maisons de la Basse Ville, on fit des retranchements avec des barriques pleines de pierre qui auraient tué plus de monde, si le canon eût donné dedans, qu'elles n'en auraient sauvé. On nous signifia de nous tenir prêtes à sortir de la ville pour aller à Lorette. Nous fîmes quantité de paquets, nous conservâmes ce que nous avions de meilleur. Trois religieuses firent pendant la nuit une fosse dans le jardin dans laquelle on enterra l'argenterie de l'église, et surtout les vases sacrés, pour empêcher la profanation que les hérétiques en auraient fait. Nous ne réservâmes qu'un petit calice pour dire la messe. . . »

La plupart des religieuses étaient prêtes à partir pour Lorette, n'en laissant que deux pour garder la maison. « Les charettes étaient déjà dans la Cour et nous nous assemblâmes pour nous dire adieu ». . . Sur ces entrefaites on nous vint dire d'attendre que monsieur le Comte de Frontenac fut arrivé, afin qu'il jugeât lui-même si notre sortie était nécessaire. Cela nous fit reprendre un peu nos esprits . . . »

Le gouverneur envoya dire aux religieuses qu'il s'objectait à leur fuite, pour ne pas alarmer la population, et leur demanda de prier et d'avoir confiance. Frontenac s'empressa ensuite de visiter les fortifications, d'apprécier le travail de protection accompli. On ne peut douter qu'il se fit accompagner, au cours de cette inspection, du major Provost.

L'annaliste apporte dans son récit un autre nouveau détail. Ce fut le major Provost qui aurait fait bander les yeux de l'envoyé de Phips lorsqu'il mit pied au rivage. Écoutons son témoignage : « . . . Le quinzième d'octobre, à six heures du matin, les Vaisseaux parurent et se placèrent dans le bassin. Dès qu'ils eurent mouillé, le général de la flotte, nommé Guillaume Phips, envoya un trompette sommer monsieur le Comte de Frontenac, notre gouverneur, de lui rendre la place. Cet envoyé fut reçu d'une manière assez plaisante, et on se servit pour le tromper de bien des ruses que la guerre permet. Monsieur le Major, qui l'attendait sur le bord de l'eau, lui fit bander les yeux, afin qu'il ne vit pas la faiblesse de nos retranchements; puis il le fit conduire par deux sergents qui

le soutenaient, et qui le firent passer assez exprès par des chemins impraticables pour aller au fort. On courait de tous côtés, on allait se ranger comme si la foule eût fermé le passage; et pour mieux persuader à cet étranger que le monde abondait dans Québec, dix ou douze hommes eurent soin de le presser et de le pousser pendant tout le chemin sans qu'il s'aperçut que c'était toujours les mêmes qui ne faisaient que passer et repasser autour de lui. Les dames qui eurent la curiosité de le voir l'appelaient en riant Colin-Maillard, et tout ce qu'il entendait lui paraissait si résolu qu'il tremblait de tout le corps quand il entra dans la chambre du Gouverneur où tous les officiers l'attendaient. Ils s'étaient tous habillés le plus proprement qu'ils purent; les galons d'or et d'argent, les rubans, les plumets, la poudre et la frisure. De sorte que, quand ce pauvre Anglais eut les yeux libres, il vit quantité d'hommes bien faits et bien mis, qui n'avaient point la mine craintive, mais au contraire la joie se lisait sur leur visage, et l'air martial de tous ces braves gens le rendit tout interdit. Il salua Mr le Comte de Frontenac, le pria fort humblement de trouver bon qu'il s'acquittât de la commission dont son maître l'avait chargé, s'excusant sur la nécessité où il était de faire un compliment qu'il jugeait ne devoir pas être agréable ».

On peut se demander si le major Provost, après avoir si diligemment et si intelligemment organisé la défense de Québec, n'a pas été aussi l'instigateur de cette mise en scène. Aucun document ne le prouve, mais ce qui est sûr c'est qu'il l'approuva d'emblée, et c'est sans doute avec empressement qu'il accepta l'ordre du gouverneur d'aller lui-même bander les yeux de l'envoyé de Phips à l'endroit du débarquement. Un autre fait est à signaler. Jamais, dans les relations de l'époque, on ne rencontre le nom du major Provost à la tête des régiments. Comme il n'avait pas combattu depuis son arrivée au pays, il laissa cette tâche aux officiers rompus aux tactiques de la guerre, et lui-même se contentait de régler les problèmes administratifs urgents auprès de la population, car les vivres et le bois de chauffage se faisaient de plus en plus rares. L'annaliste de l'Hôtel-Dieu, une fois de plus, en donne un tableau vivant :

« Québec était fort mal muni de tout ce qui était nécessaire pour un siège. Il y avait très peu d'armes, point de vivres, et les recrues qui étaient venues de Montréal avaient consumé les petites provisions qui s'étaient trouvées dans la ville. Notre enclos était entouré de corps de gardes et les officiers comme les soldats s'estimaient heureux quand nous leur donnions une écuelle de légumes cuits. Nous en faisons bouillir dans des chaudières qui tenaient une barrique et on les leur distribuait. Ils venaient nous demander du pain et le prenaient dans le four avant même qu'il fut cuit; nous leur donnions des fournées de pommes cuites qu'ils recevaient avec une joie qui faisait bien voir que la présence des ennemis ne leur avait pas ôté l'appétit. Pour nous, il nous était impossible de manger le peu qu'on nous présentait, car on fut obligé de nous retrancher le pain; nous n'en avions à chaque repas qu'un petit morceau qui n'en contenait pas quatre bouchées. Les fruits et les légumes qui étaient encore dans notre jardin furent pillés par les soldats. Ils se chauffaient à nos dépens et nous brûlèrent notre bois. On enleva nos planches et nos madriers que nous donnâmes volontiers, tant pour contribuer au soulagement des combattants que pour aider à construire les petites fortifications qu'on opposa à l'ennemi »...

Ce dernier petit détail nous indique assez clairement que le major Provost s'occupait toujours du problème des fortifications. Sans doute, depuis l'arrivée des troupes de Montréal et de Trois-Rivières, avait-il reçu l'aide de techniciens et de manoeuvres expérimentés. Mais il fallait un chef et il continua à diriger les travaux avec la compétence et l'habileté dont il faisait preuve dès le début.

Le récit de l'annaliste du monastère des Ursulines, Anne Bourdon dite mère Sainte-Agnès, ne consacre que quelques lignes directement à l'activité du major. Après avoir relaté que ce dernier avait envoyé avertir le gouverneur à Montréal, elle ajoute : « En attendant, M. le Major fortifiait la place. On dressa des batteries de canons à la basse ville, on mit des barricades dans les rues, on fit venir des gens des côtes pour défendre la ville... » Toutefois un autre passage du récit de mère Sainte-Agnès nous permet de supposer qu'à l'instigation du major et pour éviter la panique chez

les habitants, ce couvent mit ses salles au service de la population, tout comme les religieuses de l'Hôtel-Dieu et aussi le personnel du Séminaire, comme on le verra dans le récit de Mgr de Laval. Mère Sainte-Agnès note, après avoir signalé que des boulets étaient tombés dans leurs murs: « Pendant ce choc, notre maison était remplie de personnes séculières, outre que notre classe des externes était encombrée de meubles et de marchandises, servant de magasin à beaucoup de personnes qui avaient apporté leur bagage. Notre pensionnat et la classe de nos sauvagesses étaient occupés par des familles de la ville. Notre communauté servait de classe à nos pensionnaires; notre réfectoire, notre noviciat, et les trois caves étaient remplies de femmes et d'enfants, et à peine pouvions-nous sortir de notre cuisine, dans laquelle il y avait souvent des personnes séculières. Nous y prenions nos repas debout, à la hâte. . . »

Le secrétaire de Frontenac, Charles de Monseignat, dans une lettre adressée soit à madame de Maintenon, soit à madame de Frontenac⁸, est le seul, semble-t-il, à fournir des détails techniques sur la façon dont le major Provost avait organisé la résistance. Bien qu'il ne fût point ingénieur, comme il l'affirme lui-même, et qu'il ne s'exprime pas « dans les termes de l'art » cette partie de son rapport mérite sa place ici. D'ailleurs, il importe de le noter, Provost n'était pas non plus ingénieur et il s'est fié à son bon sens naturel, sans plans préparés d'avance par des techniciens en art militaire.

Après avoir situé la position géographique de la ville de Québec, Monseignat décrit l'agencement des fortifications que Provost fit exécuter en prévision de l'attaque anglaise. « Québec est placé vis-à-vis la Pointe de Lévy, un peu au-dessus; il est divisé en haute et basse ville qui n'ont communication ensemble que par un chemin assez escarpé. Les églises et les communautés sont toutes à la haute ville. Le fort est sur la croupe de la montagne et commande la basse ville où sont les plus belles maisons et où demeurent tous les marchands. Le Palais, où demeure M. l'Intendant, est presque détaché de tout le reste de la ville; il est situé sur la gauche, sur le bord de la rivière [Saint-Charles] et au bas de la côte.

8. DBC, II : 504.

« Les fortifications que M. le Comte avait fait faire y commençaient et remontaient du côté de la haute ville, qu'elles entouraient; elles venaient finir à la chute de la montagne du côté du fort, à l'endroit nommé le Cap au Diamant. On avait continué auprès du Palais une palissade tout le long de la grève qui venait gagner au-dessous de l'hôpital jusque à la clôture du Séminaire et se perdait à des roches inaccessibles. Il y avait au-dessus une autre palissade qui joignait au même endroit que l'on nomme le Sault-au-Matlot où l'on avait mis une batterie de 3 pièces de canon. L'autre batterie haute dont je vous ai déjà parlé était à la droite. Il y en avait deux à la basse ville de 3 pièces de 18 livres de balles chacune et toutes deux posées au milieu des côtes d'en haut. Les endroits ouverts où il n'y avait point de portes étaient barricadés de bonnes poutres et barriques pleines de terre, de graviers et de pierres. Le chemin de la basse ville était coupé de trois différents retranchements de barriques et de sacs de terre. On fit, depuis l'attaque, une autre batterie au même Sault-au-Matlot un peu plus sur la droite que la première. On en fit une aussi à la porte qui va à la petite rivière... C'est ainsi, Madame, que la ville était disposée lorsque les Anglais y vinrent; mais nous fondions beaucoup plus d'espérance sur notre bonne cause et la résolution où chacun paraissait de bien faire son devoir que sur les faibles fortifications ».

Ce texte demande quelques éclaircissements et pose certains points d'interrogation, en regard du bref paragraphe que Monseignat consacre au travail du major Provost: « Il [le gouverneur] visita les postes dès qu'il fut arrivé, trouva toutes les choses en parfait bon état, et fut surpris de la diligence avec laquelle Monsieur le Major avait fait faire des retranchements aux endroits qui n'étaient point fortifiés, et des batteries que l'on aurait cru avoir été commencées depuis plus de deux mois quoiqu'on n'y eût travaillé que six jours avec fort peu de monde ».

Dans son désir de plaire à son maître, Monseignat lui donne le crédit d'avoir fait exécuter des travaux de fortification assez élaborés pour placer la ville en état de défense et de sécurité. Mais en même temps il minimise la portée de son oeuvre et laisse voir

la faiblesse des fortifications déjà exécutées. Il parle « d'endroits ouverts » qui ont été barricadés « de bonnes poutres et barriques pleines de terre, de graviers et de pierre » (ce dont parle l'annaliste de l'Hôtel-Dieu). Monseignat signale aussi qu'il a fallu installer de nouvelles batteries pour protéger les endroits découverts. Enfin il parle de « faibles fortifications », ce qui indique qu'avant le travail exécuté de toute urgence par le major Provost, Québec était en bien piètre état de défense. Enfin signalons, supposition logique, que Monseignat s'est inspiré dans sa lettre de bien des détails qu'il avait dû inscrire, à titre de secrétaire, dans le rapport officiel du gouverneur. On peut, à titre d'exemple, remarquer la similitude des termes lorsqu'il s'agit d'apprécier le travail accompli par le major.

Dans la lettre qu'il adressait à l'ex-gouverneur, M. de Denonville, le 20 novembre, Mgr de Laval ne parle pas spécifiquement du travail accompli par le major Provost. Mais son témoignage apporte toutefois un élément nouveau, en ce sens qu'il démontre que le séminaire aussi avait été mis à contribution. Il écrit : « Toutes les pelleteries et les meubles de la basse-ville étaient presque tous dans le séminaire, et bon nombre de familles qui s'y étaient retirées, jusqu'à celle de M. l'Intendant. Cette maison n'a pas pu refuser, dans une nécessité semblable, tous les offices de charité qui étaient possibles aux dépens d'une grande partie des provisions que l'on y avait. Les soldats et autres y ont pris et consommé bien cent cordes de bois, plus de quinze ou seize cents planches qui ont été brûlées et rompues; bref, en bestiaux et autres dommages, la perte du séminaire ira bien à mille écus. Mais il faut, dans des occasions de cette nature, prendre patience et faire tout le bien que l'on peut, sans avoir égard aux besoins où l'on est ».

Charlevoix, dans son *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, n'apporte à peu près rien de nouveau, si ce n'est que les ordres donnés par le major aux capitaines des compagnies de milice des côtes avaient été exécutés. Dès son arrivée, le gouverneur, écrit-il, « fut entièrement satisfait de l'état où le major avait mis cette place; cet officier y avait fait entrer un grand nombre d'habitants qui montraient beaucoup de confiance et de

résolution et, quoiqu'il n'eût que cinq jours pour faire travailler aux fortifications, il n'y avait aucun endroit faible dans la ville où il n'eût pourvu de manière à ne pas craindre un coup de main. Le général y fit encore ajouter quelques retranchements qu'il jugea nécessaires et confirma l'ordre que le major avait fort judicieusement donné aux capitaines des compagnies de milice de Beaupré, de Beauport, de l'Île d'Orléans et de la côte de Lauzon, qui couvriraient Québec du côté de la rade, de ne point quitter leurs postes, qu'ils ne vissent l'ennemi faire sa descente et attaquer le corps de la place, auquel cas ils devaient se tenir prêts à marcher où on les appellerait. »

En réalité, le récit de Charlevoix, en ce qui nous concerne ici, offre moins d'intérêt car il n'émane pas d'un témoin d'époque. On sait qu'il rédigea son ouvrage historique plusieurs années après les événements qu'il relate et en se basant sur les documents et mémoires officiels. De même en est-il de l'ouvrage de Bacqueville de la Potherie. Quant à Gédéon de Catalogne, arrivé à Québec quelques jours après Frontenac avec les milices du gouverneur de Montréal, M. de Callière, il parle peu dans son récit de l'état des fortifications de la ville et de leur utilité.

On peut assurément croire que le major Provost, comme toutes les autorités et la population, fut enthousiasmé de l'heureux résultat de la bataille. De même apprit-il avec plaisir la libération de son beau-frère, Pierre Bécart de Granville et des autres prisonniers échangés, dont les membres de son équipage capturés en même temps que lui, ainsi que l'arrivée de Louis Jolliet et de son épouse.

Frontenac n'oublia pas l'aide précieuse qu'avait apportée le major Provost lors de l'attaque de Phips. En quelques phrases lapidaires il lui rend l'hommage qu'il mérite et en profite pour renouveler aux autorités en sa faveur la demande d'avancement déjà instruite dans sa lettre du 17 novembre 1689. Ainsi dans son mémoire au ministre daté du 12 novembre 1690 et dans lequel il résume, comme on l'a vu, les péripéties du siège de Québec et les heureuses conséquences, sans oublier l'héroïsme des officiers et des soldats qui se sont signalés, il écrit : « Etant nécessaire de

prendre présentement un peu plus de précautions pour la conservation de la ville de Québec qu'on n'a fait dans le passé et n'y ayant en mon absence qu'un seul officier pour y commander, qui est le major, je ne sais, Monseigneur, si vous ne jugeriez pas à propos d'y créer un lieutenant de Roi pour y commander avec plus d'autorité. En ce cas je ne crois pas que vous puissiez jeter les yeux sur personne qui s'en acquitte mieux que le Sr Provost, major, qui par les soins et la vigilance qu'il a apportés en cette dernière occasion, peut espérer assurément quelque récompense et quelque marque de distinction. En cas que vous lui procurassiez cette grâce, je vous demanderai la place de major pour le sieur de la Vallière, capitaine de mes gardes, qui est assurément le gentilhomme de tout le pays qui est le plus capable de s'acquitter des choses qu'on lui voudra confier, de quelque nature qu'elles puissent être, et si vous daignez vous en informer, il n'y a personne à qui vous le demandiez qui ne lui rende le même avantage. »

En haut lieu, on prit bonne note de ces recommandations. Dans la lettre que le Roi fit écrire à Frontenac le 7 avril 1691 on trouve cette brève allusion : « Sa Majesté est très satisfaite des services du Sr Provost, major de Québec, et du soin qu'il a pris des fortifications et de la défense dudit Québec, et Elle lui en donnera des marques dans les occasions ».

* * *

La nomination de François Provost au poste de lieutenant de Roi à Québec ne tarda guère, si on tient compte du fait qu'il fallait créer ce poste, inexistant à Québec. Ses lettres de provisions furent signées par le Roi le dernier jour de février 1692. Le 13 avril suivant, Provost en était officiellement informé par M. de Pontchartrin. Toutefois son successeur au poste de major ne fut pas Michel Le Neuf de la Vallière, qui continua à guerroyer, mais un autre militaire, François de Galliffet⁹, excellent et brave officier qui avait fait ses preuves, mais extravagant et plein de fatuité, avec qui Provost aura maille à partir tout le temps qu'ils auront à besogner

9. On a écrit son nom de diverses façons : Galliffet, Galifet, Galiffet, etc. Nous avons adopté l'épellation véritable : « Galliffet », sauf dans les citations. Lui-même signait « Galliffet ».

ensemble. Leur principal sujet de conflit reposait sur le problème des appointements. Selon la coutume, Provost voulait conserver ceux de son ancienne charge jusqu'à la fin de l'année courante, étant donné qu'il les avait déjà reçus en entier en décembre précédent, et il ne voulait pas rembourser la différence. D'autre part, Galliffet prétendait y avoir droit.

Mais, en réalité, Provost jouissait-il de la totalité des appointements affectés à ce poste ? Il est permis d'en douter, s'il faut en croire un passage de la lettre adressée au ministre par le gouverneur et l'intendant en date du 15 septembre 1692. En rendant « actions de grâces » pour les promotions accordées à Provost, Galliffet, Ramezay et Boucher de Grandpré, ils notent : « Elles ne pouvaient être mieux employées, le premier rendant de bons services et n'ayant pas d'appointements de major... » Ce texte prête à confusion, comme on le verra par la suite de l'étude des documents qui ont trait à cette affaire. Les mémoires royaux n'étant pas datés dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* (1927-28), on ne peut que faire des suppositions. Ainsi à la fin du mémoire du 15 septembre 1692, on trouve cette allusion : « Il y a une espèce de difficulté entre le Sr Provost, présentement lieutenant de Roi de Québec, et le Sr de Galliffet, qui lui a succédé à la charge de major de cette ville, sur le fait de leurs appointements. Vous verrez, Monseigneur, leurs raisons par la lettre de l'un et le placet de l'autre, et nous vous supplions de les régler et de nous en faire savoir la décision. »

Nous croyons que la première décision rendue par le Roi, décision très catégorique, est antérieure à la réception de la lettre et du placet, car elle contredit du tout au tout ses jugements ultérieurs. Elle se lit comme suit : « Sa Majesté, informée de l'usage pratiqué en Canada pour le paiement des parties employées dans l'état des charges, n'a pas trouvé à propos d'y rien changer à la prétention du Sr Galliffet contre le Sr Provost, son prédécesseur en la charge de major de Québec, pour les appointements attribués à lad. charge en l'année dans le cours de laquelle led. Sr Galliffet a été pourvu, voulant que led. Sr Provost en jouisse en entier conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent ».

Dans un mémoire subséquent, sans doute après avoir fait analyser les arguments apportés par les deux antagonistes, le Roi porte sur cette affaire un jugement tout opposé : « Elle (Sa Majesté) veut aussi qu'ils règlent la contestation qui est entre le Sr Provost, lieutenant de Roi, et le Sr de Galiffet, major de Québec, pour leurs appointements, sur quoi Elle ne peut s'empêcher de leur dire qu'Elle ne voit pas où peut être la matière de la contestation. Le Sr Provost est employé comme lieutenant de Roi dans l'état des dépenses extraordinaires dudit pays pour l'année 1692. Ainsi il ne peut prétendre autre chose, et les appointements de major employés dans l'état des charges de la même année doivent être payés audit Sr de Galiffet, à commencer le jour et date de sa commission. »

Ce mémoire n'est pas daté, mais nous savons par la lettre de Frontenac et Champigny au ministre le 7 août 1693 qu'il était du 28 mars précédent. Toutefois ce n'est que dans leur lettre du 4 novembre que le gouverneur et l'intendant expriment leurs commentaires en marge de la décision des autorités de Versailles. Les autorités locales ne sont pas d'accord entre elles. Chacun exprime son opinion : « L'affaire entre le Sr Provost, lieutenant de Roi, et le Sr de Gallifet, major, n'a pas été réglée, le Sr de Frontenac étant entré dans les sentiments que Sa Majesté marque dans sa dépêche, et croyant que le Sr Provost ayant été employé comme lieutenant de Roi dans l'état des dépenses extraordinaires du pays pour l'année 1692, et en ayant touché les appointements, il ne peut prétendre autres choses, et que les appointements de major employés en l'état des charges de la même année doivent être payés aud. Sr de Galiffet à commencer du jour et date de sa commission, et qu'ainsi ils lui doivent être restitués par le Sr Provost qui les a reçus par avance dès la fin de l'année 1691.

« Le Sr de Champigny, au contraire, n'a pas cru devoir changer son sentiment et persiste toujours dans celui qu'il dit avoir mandé l'année dernière qui est que led. Sr de Galiffet n'a pas droit de prétendre les appointements en question fondé sur les raisons expliquées par les pièces du Sr Provost ci-jointes qui sont toutes véritables et conformes à l'usage, ainsi qu'il est encore bien justi-

fié par le certificat de Mr de Callières dont l'original est joint à cette dépêche, et la copie collationnée au duplicata. Et si on apportait maintenant quelque changement dans cet usage, qui est plein d'équité, cela donnerait lieu à tous ceux qui ont été pourvus de charges dont les appointements sont employés dans l'état des charges indispensables, à troubler les familles de leurs prédécesseurs pour la restitution d'une année, de sorte que nous les avons engagés de nous donner de nouveaux mémoires de leurs raisons par écrit que nous vous envoyons, Monseigneur, afin qu'il vous plaise d'en décider... »

Nous ne connaissons pas la teneur de ces nouveaux mémoires. D'autre part, les autorités de Versailles avaient été saisies de l'usage abusif que le major Galliffet faisait de son emploi. Le 8 mai 1694 le Roi lui adressait une remontrance sévère. Il disait entre autres « qu'il avait eu avis de sa mauvaise conduite, de son manque de retenue, de sa légèreté, de ses mauvaises pratiques pour servir ses intérêts et mettre la division entre ses supérieurs, de l'abus de son emploi jusqu'à l'indécence. Le Roi terminait sa lettre en avertissant Galliffet qu'il serait révoqué « s'il ne s'amendait »¹⁰.

Quelques mois plus tard, soit en novembre, le major, en raison de son état de santé, alla se faire soigner en France et il en profita pour tâcher de redorer son blason auprès de la Cour. Apparemment il y réussit. On lui aurait confié la responsabilité de commander les troupes de la colonie à Québec et à Montréal lorsque les gouverneurs, le lieutenant de Roi et les commandants en titre seraient absents. Cette accréditation n'était certes pas de nature à améliorer ses relations avec François Provost, qui dut le subir jusqu'à la veille de sa nomination au gouvernement de Trois-Rivières¹¹.

Provost, — ceux qui le jalousaient n'ont d'ailleurs pas manqué d'en faire état — n'a pas échappé aux critiques formulées à l'endroit des autorités de la colonie que l'on accusait, parfois à tort parfois avec raison, de faire le négoce des fourrures et de chercher

10. Pierre-Georges Roy, *Les officiers d'état-major...*, p. 100.

11. Galliffet fut lui-même gouverneur de Trois-Rivières, où il remplaça le marquis de Crisafy le 5 mai 1710. Il y continua, et même amplifia ses frasques, racontées avec assez de détails par Odoric-M. Jouve, dans *Les Franciscains aux Trois-Rivières*, ch. 11.

à s'enrichir par divers commerces. Son état de fortune, dû à ses heureuses transactions immobilières, et particulièrement celui de sa femme, lui permettait des spéculations. Il s'y engagea prudemment, sauf peut-être en une couple d'occasions, et c'est sans doute ce qui lui causa quelques embêtements de la part de personnes qui avaient intérêt à le déprécier et, dans ce but, faisaient flèche de tout bois. Provost avait des intérêts dans la compagnie du Nord et en 1700 il souscrivit encore la somme de six cents livres, le tout lui rapportant huit pour cent d'intérêt. En 1700 également, la compagnie de la Colonie, nouvellement formée, lui accorda des actions pour une somme nominale de deux mille livres « sans avoir rien déboursé ni payé dont lad. communauté court les risques de la perte comme du profit », lit-on dans l'inventaire. Il s'agissait donc ici d'un placement conjoint avec son épouse. De plus, comme Charles Bazire, premier mari de madame Provost, avait été en société avec Charles Aubert de la Chesnaye, Philippe Gaultier de Comporté et autres négociants en divers commerces, dont plusieurs étaient passés en communauté de biens avec Provost, il en résulta pendant quelques années d'intéressants bénéfices que gérât avec sagesse leur beau-frère, Bécart de Granville.

On peut rendre cette justice à Provost qu'il ne chercha jamais à spéculer de façon téméraire, mais qu'il ne refusa jamais son aide à ses amis et plus particulièrement à ses parents par alliance quand ils étaient dans le besoin. Son mariage avec la veuve du puissant négociant Charles Bazire l'avait lancé dans l'orbite de tous les principaux marchands et négociants de l'époque, ce qui les faisaient souvent lorgner vers l'utilisation éventuelle de ses capitaux disponibles. Mais sa prudence innée lui inspira de s'en tenir à l'épaullement des entreprises des personnes de son entourage immédiat et qui lui offraient des garanties apparemment sûres. En 1680, l'année qui suivit son mariage, il prête à son beau-frère, Jean-Baptiste Deschamps de la Bouteillerie, seigneur de la Rivière-Ouelle, la somme de 3724 livres, pour l'aider dans sa politique d'implantation de colons sur ses terres. Il entretenait avec ce seigneur d'excellentes relations et protégea son fils Louis, sieur de Boishébert, qui embrassa la carrière militaire. Il garda chez lui les effets de ce dernier quand le gouverneur Frontenac l'envoya en voyage de

reconnaissance (et peut-être de traite des fourrures) au pays des Outaouais. Vers 1682 il fournit 8313 livres à Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, époux de Marguerite Nicolet, pour compléter une transaction. Ce prêt aussi restait dans la parenté. En 1699 il accepte de prêter au négociant Charles Macart, frère de son épouse, un montant de 5000 livres monnaie de France pour raffermir son commerce et lui permettre de se lancer en diverses entreprises.

Voici un incident qui démontre que Provost n'avait que peu ou pas le sens des affaires, comme l'entendaient les véritables commerçants de l'époque, et même de toutes les époques, et qu'il se laissait plutôt guider par les sentiments. Le 23 octobre 1697 il acceptait d'entrer en société avec son ami Augustin Le Gardeur de Courtemanche et le négociant Raymond Martel, pour l'affrètement des navires *La Ville-Marie* et *La Perle* destinés au transport en France d'une cargaison de fourrures. Ses deux associés n'ayant pas pour l'instant suffisamment de fonds pour le financement de l'entreprise, Provost consent à fournir la somme de 7420 livres du montant nécessaire à l'expédition, à huit pour cent d'intérêt plus sa tierce part des profits réalisables. Peu après, Martel subit une perte imprévue et Provost fournit un autre montant égal au premier. Il semble que ce ne fut pas une spéculation profitable puisqu'après sa mort sa veuve réclamait encore le remboursement de sa part de capital et des intérêts dans cette affaire, le tout étant entre les mains d'un négociant retors, Antoine Trottier DesRuisseaux, beau-père de Courtemanche.

Provost ne fut, dans le domaine des affaires, qu'un honnête bourgeois qui ne cherchait qu'à faire fructifier les quelques ressources financières que le hasard lui avait permis d'obtenir. Il n'y réussit qu'à demi car sa veuve, comme on le verra, crut plus avantageux pour elle d'enregistrer une renonciation des biens de la communauté, se contentant, pour l'avenir, de son avoir et de ses revenus personnels.

* * *

Mais revenons aux occupations quotidiennes de Provost. Il était écrit que jusqu'à la fin de son séjour à Québec il ne connaîtrait jamais la paix et que des problèmes épineux ne cesseraient

de le harceler. Ainsi il savait que le gouverneur de Montréal, M. de Callière, était en possession d'un mandat royal qui l'autorisait automatiquement à remplacer le gouverneur général en cas de mort ou d'absence prolongée. Dès l'annonce du décès du gouverneur Frontenac le 28 novembre 1698, Provost crut de son devoir d'aviser sans tarder M. de Callière et il chargea de cette mission Augustin Le Gardeur de Courtemanche qui s'en acquitta avec célérité. Le gouverneur de Montréal, et Provost également, savait que le poste était aussi convoité et même sollicité depuis longtemps par le commandant des troupes, Philippe de Rigaud de Vaudreuil. Sans perdre de temps, Callière envoie Le Gardeur de Courtemanche à Paris, muni de tout ce qu'il fallait pour rendre officielle sa nomination. Vaudreuil, appuyé par l'intendant Champigny, fait de même, mais son délégué, Charles-Joseph Amiot de Vincelotte, arrive trop tard. Callière obtint le poste de gouverneur général, et Vaudreuil dut se contenter, temporairement, de le remplacer à la tête du gouvernement de Montréal. En même temps que la nomination de Callière comme gouverneur général, Provost était nommé à la tête du gouvernement de Trois-Rivières. Son successeur comme lieutenant de Roi à Québec fut un autre protégé du nouveau gouverneur général, le marquis Antoine de Crisafy, qui entendait bien faire connaître à tous et à chacun la qualité et le poids de ses états de service et avec qui Provost eut aussi souvent maille à partir.

Provost partit donc prendre charge de son gouvernement de Trois-Rivières, espérant trouver enfin le calme et la sécurité.

Les lettres de provisions de Provost comme « gouverneur de la ville et gouvernement des Trois-Rivières » furent signées par le Roi et contresignées par Pontchartrin le 28 mai 1699. Le lendemain, ce dernier lui écrit personnellement et lui marque entre autres choses « la satisfaction que Sa Majesté a de ses services et particulièrement dans la défense de Québec, ce qui l'a engagé à lui donner le gouvernement des Trois-Rivières ». En même temps arrive une lettre du ministre Maurepas rédigée dans les mêmes termes. Sa nomination était donc bien vue en haut lieu et Provost dut personnellement s'en réjouir d'autant plus qu'il n'avait pas fait

jouer d'intrigues pour l'obtenir, à l'encontre de bien d'autres. Ce haut poste qui lui était confié, il le devait à ses seuls mérites.

Quand Provost prit charge de son gouvernement, sa santé n'était pas florissante. Il avait soixante ans, et les trente-quatre années passées en Canada au service de la France, les responsabilités de tout genre qui furent siennes, la diplomatie à laquelle il dut sans cesse avoir recours dans les conflits entre les gouverneurs et les intendants successifs, son désir constant d'accomplir rigoureusement les devoirs de sa charge, tout cela l'avait usé peu à peu. Déjà en 1689 Frontenac notait qu'il « était attaqué souvent de la goutte et de la gravelle ». Callière y fait écho lui aussi en 1701.

Sans doute croyait-il que la tâche qu'on lui confiait, tâche relativement facile, le ramènerait à la santé. Petit gouvernement d'à peine cinq cents âmes, peuplé surtout de colons et de petits marchands, très peu de bourgeois, gens se contentant pour la plupart des profits aléatoires de la traite des fourrures et de la fabrication des canots, de nombreux Indiens pacifiques venant flâner dans les étroites rues, on pourrait facilement imaginer qu'il ne connaîtrait aucun problème. La ville elle-même ne se composait que d'une trentaine de maisons dans la haute ville (c'est-à-dire à l'intérieur de l'enceinte et d'au plus vingt maisons ou cabanes hors les murs). Normalement, il y serait à l'aise et n'aurait à régler que peu de problèmes administratifs.

Mais lui, en raison de son état de santé, s'y rendit sans grand enthousiasme. Sa femme, elle-même de santé débile et apparemment assez insouciante, ne l'y suivit pas. Il n'apporta qu'une mince partie de ses meubles.

Pourtant sa nomination fut accueillie avec enthousiasme par ses nouveaux administrés, qui avaient vécu dans une trouble atmosphère, due aux exigences du gouverneur précédent, M. de Ramezay. Il semble bien que l'opinion de l'historien Bacqueville de la Potherie reflète celle de la population lorsqu'il écrit : « On vous a donné mille bénédictions, monseigneur, quand vous avez donné à M. Provost le gouvernement des Trois-Rivières. C'est un homme généreux, il est aimé de toute la ville. Il ne cherche que les moments de faire plaisir à un chacun. Il ne se mêle point dans

le commerce des pelleteries des bourgeois qui auraient volontiers chanté le *Te Deum*, en action de grâce, quand vous leur avez ôté M. de Ramezay. Les peuples des colonies demandent à être menés par la douceur. Il les chagrinait cependant dans leur traite des pelleteries avec les sauvages, enlevant aux marchands avec une autorité fatigante tout ce qu'il pouvait trouver de meilleur. Les sauvages qui veulent avoir la liberté de commercer à leurs fantaisies ne s'accommodaient guère à toutes ces manières... »

Les Trifluviens ne pardonnaient pas au gouverneur de Ramezay de les avoir secoués dans leur activité coutumière et de les avoir obligés à travailler d'arrache-pied pour édifier les fortifications de la ville et de les avoir mis à contribution pour la construction de sa propre résidence, les forçant particulièrement à équarrir le bois et à parfaire la maçonnerie. Car ce gouverneur était pauvre, endetté même, en raison de sa tendance naturelle à l'ostentation. Il entendait exercer sur ses placides sujets la même autorité sans réplique qui lui avait si bien réussi dans le domaine militaire. De plus, il voulut accaparer le plus possible le commerce des fourrures et multipliait auprès des Indiens des promesses éblouissantes qu'il ne tenait pas par la suite. Le gouverneur frappait ainsi ses administrés dans ce qu'ils avaient de plus sensible et ces derniers, à son départ, ne lui concédèrent même pas le crédit d'avoir donné à leur ville la sécurité de solides fortifications.

A l'arrivée des Ursulines en 1697, Ramezay leur avait loué pour onze mille livres payables en trois ans le terrain et la majeure partie de la maison qu'il s'était fait construire sur la colline du Platon. Il ne s'était réservé que le strict espace nécessaire pour sa famille. Mais le local se révéla bientôt trop exigü, étant donné qu'outre leur cloître, les religieuses devaient en convertir une partie en hôpital, en école et un refuge pour vieillards. Ramezay leur vendit alors une autre résidence qu'il était en train de faire construire pour lui-même, à l'endroit où s'élève le vieux couvent actuel. La transaction, dont le coût fut défrayé en partie par Mgr de Saint-Vallier, rapporta au gouverneur plus de 20,000 livres, ce qui l'aida grandement à consolider ses finances. Il semble que Provost résida au même endroit que son prédécesseur, sur le site

du Platon, et qu'il en paya le loyer aux religieuses comme l'indique, dans l'inventaire de ses biens après décès, une note de sa veuve par laquelle elle affirme avoir payé aux Ursulines de Trois-Rivières la somme de 237 livres 10 sols « pour loyer de maison dont je nay encore tiré quittance ».

D'autres contrariétés allaient assombrir la vie de Provost. Depuis la mort du major Lambert Boucher de Grandpré, qui fut inhumé dans l'église paroissiale le 3 avril 1699, ce poste de major était sans titulaire. Une personne était toute désignée en raison de ses états de service pour l'occuper : Pierre Bécart de Granville. Le gouverneur général M. de Callière tout comme l'intendant Champigny approuvaient cette nomination et en firent part à Versailles.

De nombreux atouts favorisaient la nomination de Bécart de Granville. Il possédait une fiche passablement impressionnante de services militaires au pays. Après avoir servi obscurément pendant plusieurs années, il avait reçu en 1682 une gratification de trois cents livres accordée par le Roi en récompense de sa bravoure et de son zèle. Il fit la campagne contre les Tsonnantouans en 1687. Envoyé en éclaireur, comme on l'a vu, en 1690, il est fait prisonnier par la flotte anglaise. L'annaliste de l'Hôtel-Dieu relate avec quelle diplomatie désinvolture il répondait aux questions des officiers anglais quand il entrèrent dans les eaux de Québec. Ne pouvant se rendre autrement utile, il s'efforçait d'abaisser le moral de l'ennemi par les faibles moyens à sa disposition. En 1692, il est nommé lieutenant aux armées. En 1696 il va combattre les Onnontagués et est promu capitaine dans les troupes. Entre temps, il occupe divers postes sociaux et administratifs, entre autres celui de marguillier de Québec en 1686 et d'agent de la ferme de Tadoussac en 1689.

Quand ils furent d'âge à servir, ses fils obtinrent de hauts postes dans l'administration du pays. Jean-Baptiste est nommé conseiller et procureur du Roi en 1696. Il meurt inopinément en 1699 et son frère Charles, qui avait déjà fait ses preuves dans la marine et qui était de plus excellent cartographe, lui succède l'année suivante dans cette fonction. Un autre fils, Louis, est capitaine dans

les troupes de la colonie. Enfin Pierre Bécart de Granville est seigneur de diverses îles, propices à la pêche, comme l'Île-aux-Grues, l'Île-aux-Oies et autres îles limitrophes. Il est de plus intéressé en divers commerces qu'il administre au nom de l'épouse du défunt négociant Charles Bazire, devenue la femme de François Provost. Bref, il était à Québec et dans toute la colonie un personnage considéré, sérieux et au-dessus de tout soupçon. Il est probable que tous ces arguments furent portés à l'attention de la Cour pour qu'on lui accorde le poste de major du gouvernement de Trois-Rivières. Mais une décision basée sur un détail insignifiant et sans relation avec l'administration du pays vint tout anéantir.

Les autorités de Versailles refusèrent de confirmer la nomination de Bécart de Granville sous prétexte que Provost et lui étaient beaux-frères. Convaincus du bien-fondé de leur demande, le gouverneur général et l'intendant crurent bon de la plaider de nouveau. Le 15 octobre 1701, ils écrivaient au ministre : « Quand nous avons proposé le sieur de Granville pour la place de major des Trois-Rivières, nous n'avons pas cru que c'était un obstacle pour lui d'être le beau-frère de M. Provost, puisqu'il lui peut être d'un grand secours pour le service de Sa Majesté, lorsqu'il est incommodé de la goutte, par la confiance qu'il a en lui. D'ailleurs, ce gouvernement étant au milieu de la colonie, quand ils ne seraient pas aussi honnêtes qu'ils le sont, il n'y aurait rien à appréhender. »

Un autre paragraphe est ajouté à cette lettre, au sujet duquel nous allons fournir quelques explications : « Le sieur Provost, gouverneur des Trois-Rivières, est dans les meilleures dispositions du monde de répondre aux honnêtetés de M. l'évêque et de se raccommo-der avec lui. Il fera même, si on le juge nécessaire, les avances qu'il conviendra pour cela, car outre le peu d'aversion qu'il a de se réconcilier, il lui suffit que Sa Majesté le souhaite pour le faire avec plaisir. »

Le différend ne portait pas directement sur une dissension entre l'évêque de Québec et le gouverneur Provost. Il avait son origine dans les extravagances du nouveau lieutenant de Roi à Québec, le marquis de Crisafy, que Provost, à diverses reprises, essaya de ramener à la raison. La controverse en effet portait sur plusieurs

points. Dès son arrivée à Québec, Crisafy s'arrogea ou voulut s'arroger des prérogatives qui dépassaient ses pouvoirs. Ainsi il fit emprisonner un capitaine de navire sous le prétexte que le Conseil souverain n'accomplissait pas assez rapidement son devoir, prétendant avoir préséance sur les membres de ce Conseil. Il se moquait ouvertement des initiatives et des décisions de l'intendant. Ses abus allèrent plus loin et il voulut même se faire accorder les honneurs dévolus au gouverneur général en l'absence de ce dernier.

C'est ce dernier point surtout qui engendra un conflit sérieux avec les gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières, quand il voulut que lui soient rendues, dans les gouvernements de ces derniers, les distinctions réservées au gouverneur général. C'est au cours d'une visite à Trois-Rivières qu'il se brouilla avec Provost, à la suite d'une esclandre publique. Ce dernier connaissait certainement le protocole officiel et garda ses positions, principalement pour le bon renom du poste qu'il détenait. L'affaire fut portée à Versailles et chacun des antagonistes fit part de ses commentaires et de ses arguments sur le sujet. Le Roi, à la suggestion du ministre, chargea l'évêque de tâcher de régler le différend, ce qui laisse supposer qu'il avait pour origine une question de préséance à l'église, comme le cas s'était produit à la chapelle des Récollets de Québec.

Le 31 mai 1701, le ministre avait écrit au gouverneur Provost de la part du Roi, et ce document¹² fournit un peu plus de lumière. « J'ai reçu une lettre que vous m'avez écrite datée du 16 octobre de l'année passée et une autre sans date avec copie de celle que M. l'évêque de Québec a écrite au Curé de votre paroisse sur votre sujet. J'ai entretenu led. Sr. Evêque par ordre du Roi de cette affaire¹³ : Il prétend avoir fait auprès de vous toutes les démarches qu'un homme de son caractère pouvait faire pour vous engager à vous réconcilier avec M. de Crisafy, parce que le démêlé que vous aviez ensemble n'était ignoré de personne et était une espèce de scandale public. Au surplus led. Sr. Evêque a assuré qu'il ira au-

12. APC, série B. vol. 22-24.

13. Mgr de Saint-Vallier était parti en France l'automne précédent. Il avait entre autres obtenu du Roi l'octroi de lettres patentes pour l'institut des Ursulines de Trois-Rivières.

devant de tout ce que vous pourrez désirer pour avoir votre amitié; l'intention de Sa Majesté est que vous y répondiez, parce qu'elle veut que cette contestation finisse. Sa Majesté fait aussi écrire à messieurs de Callière et de Champigny d'entrer dans cette affaire afin de faire cesser le bruit que cela fait dans le pays; elle désire que vous vous y rendiez facile, et je suis persuadé que vous vous conformerez à ce qui est en cela de sa volonté. »

Nous ne connaissons pas la teneur des lettres adressées à Versailles par Provost et Crisafy pour défendre chacun leur point de vue. Toutefois il faut certainement voir une méchanceté de Crisafy dans la sienne pour que le ministre, dans le dernier paragraphe de sa lettre, dise à Provost : « Elle (Sa Majesté) a été informée que vous ne résidiez presque jamais dans votre gouvernement. Elle a prétendu en vous le donnant vous obliger d'y demeurer, et Elle veut absolument que vous y fassiez votre résidence ordinaire. » Dans le même esprit peut-être faudrait-il voir l'ingérence de Crisafy, dans un des arguments de sa lettre, lorsque la Cour refuse à Bécart de Granville le poste de major de Trois-Rivières, sous prétexte qu'il est le beau-frère du gouverneur. Sinon, qui aurait pu renseigner les autorités de Versailles sur ce degré de parenté ?

* * *

Pendant que se passaient ces regrettables incidents, la population du gouvernement de Trois-Rivières était éprouvée par une effroyable disette. Voici ce qu'en dit l'annaliste des Ursulines : « La récolte ayant été très mauvaise en l'année 1700, la disette sévit, et dans l'hiver on commença à éprouver la famine. A la campagne, le peuple était réduit à vivre de racines sauvages; on ne voyait que visages hâves et défigurés. Dans les villes, les souffrances étaient plus cruelles encore. La désolation était si grande et les personnes aisées trouvaient à peine de quoi subsister; de sorte que la population entière eut grandement à souffrir du manque presque absolu des choses nécessaires à la vie. Les pauvres affluèrent donc à la porte du monastère, et dans notre hôpital. Ce ne fut qu'à force d'économie et de privations que nos mères fondatrices parvinrent à nourrir, pendant l'hiver, le grand nombre de personnes admises à l'hôpital ainsi que les enfants pauvres... » La disette terminée,

arriva, les deux années suivantes, l'épidémie de petite vérole. « Cette maladie, relate la même annaliste, fut si cruelle qu'elle enleva un grand nombre de personnes de tous les âges... »

Toutes ces tracasseries n'étaient pas de nature à améliorer la santé du gouverneur. Le mal dont il souffrait s'aggravait et minait peu à peu son énergie. Comme Trois-Rivières ne comptait à l'époque qu'un seul médecin résident, Jacques Dugay, sans grande compétence pour soigner les maladies chroniques, Provost faisait de fréquents séjours à Québec et avait recours au docteur Michel Sarrazin. Puis il revenait, clopin-clopant, à son humble résidence de gouverneur, pour vaquer tant bien que mal à ses responsabilités administratives. La note de Crisafy au ministre revêt le caractère d'une odieuse et basse calomnie, car il était certainement au courant de la condition physique du gouverneur de Trois-Rivières. Peut-être visait-il déjà son poste. Il l'obtint en effet, et même peu après.

Au cours d'un de ses voyages de cure à Québec, au printemps de 1702, Provost ne put retourner à son gouvernement. Son mal empirait sans cesse et il se rendit compte que c'était la fin. Peut-être fit-il un bref séjour à l'Hôtel-Dieu puisqu'une somme de quinze livres fut payée en son nom à la supérieure, mère Saint-Ignace. Peut-être aussi ne s'agit-il que de remèdes fournis. Comme nous l'avons dit précédemment, son médecin traitant était le célèbre docteur Michel Sarrazin, revenu de France quelque temps auparavant avec de nouvelles méthodes médicales. Sans doute étaient-ils de bons amis, car le docteur se refusa à réclamer des honoraires professionnels. C'est ce que nous apprend un article cité à l'inventaire comme suit : « Déclare aussi la dite dame qu'elle a payé à monsieur Sarrazin, médecin en cette ville, huit louis d'or valant en ce pays dix-sept livres treize sols quatre deniers pièce (soit en tout 141 livres 6 sols 8 deniers), pour les assiduités, peines et soins qu'il a pris dud. défunt sieur Provost pendant sa maladie, dont par honnêteté elle n'a pu lui demander quittance, lui ayant fait présenter lesd. louis d'or pour le remercier de toutes ses peines... »

François Provost mourut à son domicile le 1er juin 1702 et fut inhumé le 5 dans une des cryptes de la Cathédrale. Il partit sans bruit, discrètement, humblement, comme il avait vécu.

Dans les dernières années de sa vie québécoise, Provost avait son domicile rue Saint-Pierre à l'encoignure de la côte de la Montagne. C'était une maison de pierre à deux étages avec cour. L'emplacement couvrait 82 pieds de façade et 25 pieds et demi de profondeur. Il possédait un autre vaste terrain à la haute ville qu'il avait acheté partie de la Fabrique partie de divers particuliers et qui allait de la rue Buade à la rue Sainte-Anne. Deux maisons y étaient bâties, séparées par une cour intérieure. Elles logeaient, l'une l'ingénieur Jacques Levasseur de Néré, l'autre le commissaire Guillaume Gaillard. Une autre maison à la basse ville qui avait appartenu au premier mari de madame Provost et qui était commune en biens selon le contrat de mariage avait été louée à la compagnie de la Colonie pour 1,400 livres par année. Comme on l'aura remarqué, l'état de fortune du couple était assez enviable.

Lorsqu'il était allé prendre charge de son gouvernement de Trois-Rivières, Provost n'avait apporté que le strict nécessaire de meubles et d'effets personnels, le reste devant être envoyé lorsque son épouse irait y demeurer. Provost toutefois avait tenu à meubler convenablement l'appartement qu'il réservait « au gouverneur général lorsqu'il passera aud. lieu des Trois-Rivières ». Ces effets sont énumérés dans l'inventaire, où d'ailleurs nous puisons la plupart des renseignements cités ici. Voici donc ce que contenait l'appartement réservé au gouverneur général : « Un lit de plume, un matelas de laine, un matelas de chanvre, une couchette, un tour de lit de brocatelle, un fauteuil et une table de noyer, deux draps et deux courtépintes. . . » Ameublement plutôt monastique, en vérité, mais l'essentiel y était !

* * *

Il ne fait pas de doute qu'en dépit de son infirmité Provost caressait toujours l'espoir d'aller résider de façon permanente à Trois-Rivières avec son épouse, laquelle n'y avait fait que de brefs séjours et n'avait emporté que l'essentiel de ses effets et meubles. Provost désirait bien pouvoir y tenir le rôle social que son poste commandait.

Des caisses, dont il est inutile d'énumérer ici le contenu, renfermaient tout ce qui était nécessaire à l'entretien d'une maison, et avaient été retenues « par le sieur Provost et son épouse pour emporter avec eux lorsqu'ils partiraient pour aller au gouvernement des Trois-Rivières ». Un petit détail pittoresque mérite d'être signalé, ne serait-ce que pour démontrer l'honnêteté professionnelle des préposés à l'inventaire, Joseph Prieur, huissier de la Prévôté de Québec, et René Hubert, aussi huissier et agissant parfois comme procureur du Roi. Lorsqu'il s'est agi d'inventorier la garde-robe de madame Provost, ces derniers ont demandé au notaire d'inscrire leur incompétence dans ce domaine : « Le sieur Prieur, huissier, pour faire une plus juste estimation de tous les articles inventoriés à la présente vacation, attendu que le tout consiste en linge de table, et en linges et hardes à l'usage de lad. dame Provost, qui dépendent plus de la connaissance des femmes que de celle des hommes, a prié d'être assisté de la demoiselle épouse du sieur de L'Espinay et de la demoiselle femme du sieur Pinault¹⁴, marchand de cette ville, qui ont assisté à lad. estimation et qui ont examiné tous les linges et habits de lad. dame... »

Le gouverneur avait aussi fait mettre en caisses l'essentiel des ouvrages de sa bibliothèque, ensemble plutôt hétéroclite, dont voici quelques titres, portant tous la mention « vieux et usés » : *La vie des Saints* en deux tomes; *l'histoire de Don Quichotte* en quatre tomes; *L'abrégé de l'histoire de France* en sept tomes; une *Semaine Sainte* en français et latin; une *Relation de voyage de Siam* en quatre tomes reliés en parchemin in-douze; deux tomes in-huit de *Mathématiques*; les *Mémoires du sieur de Pontave* en deux tomes; vingt-deux petits livres in-octavo et in-douze, de divers intitulés et désassortis « fort vieux ». Une autre caisse contenait des rames de papier de petit et de grand « cornet », dix mains de papier fort, d'autre papier à lettre et « une grande escrtoire façon de chagrin ».

* * *

Même s'il n'éprouvait que peu de goût pour les réceptions officielles, Provost semblait apprécier particulièrement chez lui les

14. Geneviève de Chavigny, épouse de Jean-Baptiste Couillard de L'Espinay; Louise Douaire de Bondy, épouse de Nicolas Pinault, négociant.

plaisirs de la table, ce qui peut avoir été à l'origine de ses maladies. L'inventaire de ses biens nous livre d'intéressantes indiscretions à ce sujet. Ainsi l'énumération de la vaisselle, serviettes de table, nappes, verrerie, coutellerie, ustensiles divers et tout ce que renfermait sa cuisine couvre plusieurs pages. Tenons-nous en à la nourriture proprement dite, dont avait soin son cuisinier Louis Delgueuil dit Labrèche, aidé d'une servante, Françoise Morineau. A sa mort, sa maison contenait un baril de boeuf salé pesant deux cents livres; un baril de lard de même poids; cinq minots de sel; trente-huit pots de vinaigre; deux cents vingt livres de beurre en six tinettes; quarante livres d'huile d'olive; cent trente livres de savon; soixante livres de farine; vingt-sept livres de sucre en pain; huit livres de vieux fromage de gruyère et sept livres de fromage de Hollande. Sans doute était-il amateur de poisson, puisqu'on ne relève pas moins de huit poissonnières de toutes dimensions. N'oublions pas les vins. Une barrique de vin de Bayonne, une barrique de vin de Bordeaux, et divers autres vins importés, liqueurs, rhum et sirops de diverses étiquettes. Il possédait même un « petit alambic de cuivre rouge estamé » d'une contenance de trois pintes. A n'en pas douter, il aimait à faire bonne chère.

Dès après sa nomination comme gouverneur, Provost avait demandé à sa soeur, qui demeurait toujours à Paris, de lui envoyer divers objets et souvenirs familiaux qu'il désirait récupérer. Mademoiselle Provost acquiesça de bon gré à sa demande, mais les objets arrivèrent après la mort de Provost et sa veuve crut de son devoir de payer au moins les frais de transport. Nous ignorons si elle retourna à Paris ces objets personnels, mais nous savons qu'elle entretenait avec sa belle-soeur une certaine correspondance relative aux biens du défunt.

Même si le gouverneur Provost laissait à sa mort une succession assez enviable, sa veuve crut préférable d'enregistrer une renonciation, ce qu'elle dicta au notaire Chambalon le 8 novembre 1702. De son bon gré « elle a dit et déclaré qu'elle renonçait par ces présentes à la communauté de biens qui a été entre elle et led. def. funt sieur Provost la croyant plus onéreuse que profitable, pour raison de quoy elle se tient à ses dot, douaire et conventions ma-

trimoniales portées dans son contrat de mariage, après qu'elle a dit, juré et affirmé ne s'être immiscé en lad. communauté et n'avoir pris et appréhendé aucuns biens d'icelle pour son compte directement ny indirectement en quelque sorte que ce soit, et qu'elle ne s'est chargée desd. biens de communauté que parce que led. feu sieur Provost n'a aucuns parents ny héritiers en ce pays... »

Madame Provost pouvait se permettre ce privilège, car outre les revenus que lui rapportaient ses bénéfices et intérêts en divers commerces et le paiement des divers loyers, elle possédait un actif d'au-delà de 65,000 livres.

Après la mort de son mari, madame Provost alla demeurer au domicile de son beau-frère, Bécart de Granville, rue du Sault-au-Matlot, où sa soeur mit à sa disposition deux pièces au second étage pour y placer ses biens personnels. Les meubles et effets rapportés de Trois-Rivières et les autres appartenant à la communauté furent remisés dans une maison appartenant à Raymond Martel, rue Saint-Pierre.

A certains indices puisés dans l'inventaire, on peut croire que madame Provost, dont la santé n'était pas très bonne, fut passablement affectée de la mort de son mari. Pas assez toutefois pour que cette femme qui dépassait la cinquantaine n'accepte pas un troisième mariage. Le 5 novembre 1703 elle épousait un autre militaire, le marquis Henri d'Aloigny de la Groye, capitaine de vaisseau et major dans les troupes, qui sera fait chevalier de Saint-Louis en 1705 et qui périt dans le naufrage du *Saint-Jérôme* à l'île de Sable en 1714. Quant à Geneviève Macart, elle fut inhumée à Québec le 23 février 1724 à l'âge de 75 ans. De ses trois mariages elle n'eut qu'un fils, issu de son premier mari et mort au berceau.

Le marquis de Crisafy remplaça François Provost à la tête du gouvernement de Trois-Rivières de 1703 jusqu'à sa mort survenue en 1709. Il fut inhumé dans la crypte de l'église paroissiale. Crisafy aurait laissé à Trois-Rivières, si on en croit la tradition, le souvenir d'un gouverneur affable, prévenant, même paternel, car on le laissait présider à sa guise les cérémonies religieuses et civiles, affublé de tous les oripeaux que sa fonction lui permettait. Il avait été

fait chevalier de Saint-Louis en 1698 en même temps que les gouverneurs Frontenac et Callière. Ses lettres de provisions sont du 27 mai 1698¹⁵.

* * *

Quant à François Provost, il fut vite oublié, non seulement de son épouse, mais de tous ses contemporains et des historiens qui ont écrit en marge de son époque. Aucune rue, aucun monument, aucune place à Québec ou à Trois-Rivières ne perpétue son nom. Il reste dans l'ombre. D'ailleurs, il n'en demandait pas plus. Fonctionnaire consciencieux, appliqué à son devoir d'état, humain dans ses rapports avec ses subordonnés, souple, diplomate aussi, il a su traverser placidement tous les orages administratifs, toutes les dissensions et les heurts de caractère de ses supérieurs, ne s'étant fixé qu'un but : servir la France le mieux possible dans la mesure de ses capacités. Il servit sous six gouverneurs successifs, collabora avec cinq intendants et avec tous les responsables des postes de commande de l'administration du pays. De plus il aima le peuple avec lequel il était appelé à vivre, il l'aima sincèrement et s'intégra à ses problèmes en cherchant à les comprendre et à les résoudre. Humblement, sans tapage, il participa activement à l'organisation et à la mise en marche de ce nouveau pays devenu le sien. Il s'acquitta de sa tâche avec fidélité, rectitude et souvent avec courage, qualités que bien peu de ses contemporains en cette colonie ont méritées à la fois.

Cette étude ne veut être qu'un modeste hommage à sa mémoire.



15. Greffe Pottier, Trois-Rivières, 13 mai 1709. Cette précision complète la note consacrée à Crisafy par Aegidius Fauteux dans *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 94.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Bulletin des recherches historiques, *passim*.
- Revue d'histoire de l'Amérique française, *passim*.
- Les officiers d'état-major (Pierre-Georges Roy), Lévis, 1919.
- Le Régiment de Carignan (Roy & Malchelosse), Montréal, 1925.
- Dictionnaire biographique du Canada, tome I & II.
- Un marquis du grand siècle (Thérèse-Prince Falmagne), Montréal, 1965.
- Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec (Edition Dom Jamet, 1939).
- Les Ursulines de Trois-Rivières (tome 1), Trois-Rivières, 1888.
- Sir William Phips devant Québec (Ernest Myrand), Montréal, 1925.
- Histoire de l'Amérique septentrionale (B. de la Potherie), Paris, 1753.
- Le comte de Frontenac (H. Lorin), Paris, 1895.
- Dictionnaire général du Canada (L. Le Jeune), Ottawa, 1931.
- Rapports de l'Archiviste de la province de Québec, *passim*.
- Greffes des notaires Romain Becquet, Jean Leconte,
Louis Chambalon.